



Assemblée générale

Soixante-douzième session

87^e séance plénière

Jeudi 26 avril 2018, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lajčák (Slovaquie)

*En l'absence du Président, M. Tevi (Vanuatu),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 140 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/72/713/Add.4)

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je voudrais, conformément à la pratique établie, appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/72/713/Add.4, dans lequel le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que depuis la publication du document publié sous la cote A/72/713/Add.3, la République centrafricaine et la République bolivarienne du Venezuela ont effectué les versements nécessaires pour ramener leurs arriérés en deçà du montant calculé selon l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de l'information contenue dans le document A/72/713/Add.4?

Il en est ainsi décidé.

Point 65 de l'ordre du jour (suite)

Consolidation et pérennisation de la paix

Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la consolidation et la pérennisation de la paix

Rapport du Secrétaire général (A/72/707)

Projet de résolution (A/72/L.49)

Le Président par intérim (parle en anglais) : Avant de poursuivre, j'exhorte tous les orateurs à faire des déclarations brèves afin d'utiliser au mieux le temps limité qu'il nous reste pour cette réunion de haut niveau. Pour permettre à tous les orateurs inscrits de prendre la parole, les déclarations prononcées en séance plénière devront être limitées à trois minutes pour les orateurs s'exprimant à titre national. Les membres se rappelleront que dans sa résolution 71/323 du 8 septembre 2017, l'Assemblée générale demande que le temps de parole soit strictement respecté par tous les orateurs s'exprimant dans son enceinte, en particulier pendant ses réunions de haut niveau. Les participants dont la déclaration serait plus longue sont encouragés à en lire une version abrégée et à fournir une version intégrale de leur texte au Secrétariat afin qu'elle soit publiée sur le portail PaperSmart.

Toujours en application de la résolution 71/323, l'application du principe voulant que toutes les règles protocolaires aient été observées est recommandée, l'idée étant que les participants s'abstiennent d'énoncer les expressions protocolaires habituelles lors de leurs interventions. Compte tenu des contraintes de temps, je prie les orateurs de prononcer leurs déclarations à un rythme normal pour que les services d'interprétation dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies puissent être convenablement assurés.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

18-12540(F)



Document adapté

Merci de recycler



J'invite tous les orateurs à faire preuve de coopération et à respecter le temps imparti pour leurs déclarations, afin que tous ceux qui sont inscrits puissent être entendus dans les délais.

M. Tiare (Burkina Faso) : Avant tout propos, je voudrais, au nom de ma délégation, vous remercier le Président de l'Assemblée générale, d'avoir convoqué cette réunion de haut niveau sur la consolidation et la pérennisation de la paix, et cela en vertu de la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et de la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité, toutes deux adoptées le 27 avril 2016.

Cette réunion de haut niveau vient à point nommé, car sa pertinence n'est plus à démontrer au regard des nombreux défis posés à la paix. Elle intervient également après la publication du rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix (A/72/707). À cet effet, ma délégation salue le Secrétaire général pour son rapport, qui rend compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions et formule des recommandations pertinentes spécifiques.

Il est de notoriété publique que les conflits coûtent beaucoup plus cher aux États et à la communauté internationale que leur prévention. Il faut donc éviter leur déclenchement, leur poursuite ou leur aggravation, en mettant un accent particulier sur la prévention. La prévention doit donc être un objectif primordial, à la fois pour les États et pour l'Organisation des Nations Unies, et elle doit être au cœur de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Cela ne peut se faire qu'à travers une conjugaison d'efforts allant du niveau national jusqu'aux Nations Unies, en passant par les niveaux sous-régional et régional, et à travers des partenariats stratégiques, comme l'a si bien relevé le Secrétaire général dans son rapport.

En effet, la consolidation et la pérennisation de la paix constituent une responsabilité première des gouvernements nationaux qui doivent déterminer les priorités et les stratégies nécessaires, et ce, en associant toutes les couches de la société. En outre, les initiatives de consolidation et de pérennisation de la paix ne peuvent réussir que si elles bénéficient de financements suffisants, prévisibles, durables, et cohérents, en associant les partenaires multilatéraux et bilatéraux, ainsi que le secteur privé. Malheureusement, pour ce qui concerne le financement de la consolidation de la paix, beaucoup d'efforts restent encore à fournir pour que les fonds suffisants soient alloués aux pays touchés par les conflits. Aussi mon pays lance-t-il un appel à une

contribution accrue au Fonds pour la consolidation de la paix, afin de permettre aux pays bénéficiaires de faire face à leurs nombreux besoins. De plus, il est nécessaire d'éviter l'éparpillement des efforts et la multiplicité des initiatives dans le cadre de la consolidation et de la pérennisation de la paix, en canalisant les ressources et en les alignant sur les stratégies nationales et régionales pour une paix durable.

Le Burkina Faso, à l'instar des pays du Sahel, fait face au défi de la préservation de la paix à cause des menaces sécuritaires dont il est victime. C'est donc tout naturellement qu'il a été actif, avec les quatre autres pays concernés, dans la création du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) et qu'il prend part activement aux initiatives visant à établir une paix durable au Sahel, à travers la constitution de la Force conjointe du G5 Sahel, dont le mandat est d'aider à la lutte contre le terrorisme. Cette force attend d'être opérationnelle car, sans sécurité, il n'y aura pas de développement et sans développement, il n'y aura pas de paix.

Pour rappel, mon pays a connu, en octobre 2014 et en 2015, une insurrection populaire et une transition politique et, depuis lors, le Gouvernement a fait de la préservation de la paix sociale la priorité de ses priorités. Si, durant cette période difficile, mon pays a bénéficié du soutien du Fonds pour la consolidation de la paix à travers le financement de projets, aujourd'hui, le Gouvernement a engagé des réformes institutionnelles en vue d'un renforcement de la démocratie et de la gouvernance, et surtout, il a pris de nombreuses initiatives en vue de l'instauration d'un dialogue inclusif et permanent, gage de stabilité sociale et économique qui demeurent des préalables à la consolidation de la paix.

Parmi ces initiatives, on peut citer la création du Haut Conseil pour le dialogue social, la création du Haut Conseil pour la réconciliation et l'unité nationale, dont l'objectif est de parvenir à une paix durable à travers la réconciliation nationale, et le lancement d'un programme d'urgence pour le Sahel, en vue de réaliser des infrastructures socioéconomiques et sécuritaires au profit des populations de cette partie du nord du pays car, pour consolider la paix, il faut s'attaquer aux causes profondes des conflits, qui sont la pauvreté, l'exclusion, la discrimination, les effets des changements climatiques, etc.

Pour terminer, les nombreux défis qui se posent en matière de consolidation et de pérennisation de la paix révèlent le lien étroit entre la sécurité, le développement et les droits de l'homme. Pour ma délégation, il faut

mettre en œuvre les recommandations du Secrétaire général et adopter une approche holistique dans le cadre des réformes en cours et à venir, car notre objectif ultime est l'atteinte des objectifs de développement durable à l'horizon 2030. Il nous faut donc renforcer les partenariats, la coordination et la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, pour mieux accompagner et soutenir les initiatives de consolidation de la paix.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie remercie le Président de cette très importante initiative sur la pérennisation de la paix. Le moment est bien choisi pour le débat auquel nous prenons part aujourd'hui, compte tenu des nombreux défis auxquels le monde est confronté.

Nous tenons à nous associer aux déclarations faites par les représentants du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés, de la Turquie au nom du groupe de pays formé par le Mexique, l'Indonésie, la République de Corée et l'Australie (voir A/72/PV.83), et du Mexique au nom du Groupe des amis de la paix durable (voir A/72/PV.85). Nous partageons un grand nombre des vues présentées par le Secrétaire général dans ses remarques sur la pérennisation et la consolidation de la paix, et nous nous félicitons de son rapport sur le sujet (A/72/707).

L'Indonésie, pays qui a mené à bien sa propre transition vers un État pacifique et démocratique, est familière des diverses difficultés et possibilités que présente la consolidation de la paix. Notre propre expérience nous a appris que, s'il est difficile d'instaurer la paix, il est encore plus difficile de la pérenniser. Pérenniser la paix exige une action collective, et cette enceinte pourrait être une excellente piste pour promouvoir les travaux que nous effectuons ensemble en faveur de cet objectif. À l'évidence, les efforts de consolidation de la paix des Nations Unies se heurtent toujours aux problèmes suivants : lenteur de l'obtention des financements nécessaires, décalage entre l'affectation des ressources et la demande réelle, besoin de faire plus en matière de prévention, et nécessité de faire la liaison entre la paix et les efforts de développement.

Une paix durable ne pourra être instaurée sur le terrain que si les pays touchés eux-mêmes prennent pleinement leur destinée en main. Nous devons écouter ces pays lorsqu'ils énoncent leurs besoins, et notamment tandis qu'ils effectuent la transition vers les phases d'après-conflit. Nous devons adopter une démarche

créative pour appuyer la consolidation de la paix des Nations Unies. Il nous faut assurer un financement suffisant et prévisible.

L'Indonésie et la Norvège sont chargées de coordonner le financement de la consolidation de la paix au sein de la Commission de consolidation de la paix. Il faut toutefois faire plus. Nous devons bâtir des communautés résilientes. Aucun organe ne peut, à lui tout seul, promouvoir la consolidation de la paix, la pérennisation de la paix ou le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Des partenariats plus inclusifs et plus robustes sont donc nécessaires – des partenariats tels que celui qui unit l'ONU et la Banque mondiale, les institutions financières internationales et les organisations régionales – afin de faire le lien entre prévention des conflits et reconstruction d'un côté et bonne gouvernance et politiques économiques de l'autre. Nous avons besoin d'incitations économiques qui servent d'outils de prévention, et nous devons veiller à ce que le développement et la pauvreté soient dûment pris en compte, de sorte que le conflit ne soit plus la seule option viable pour un si grand nombre.

Le mot clef est « prévention ». La prévention des conflits et la diplomatie préventive font partie intégrante de la politique étrangère de l'Indonésie. Nous croyons au pouvoir de la diplomatie pour prévenir les conflits et les guerres ou y mettre fin, ainsi que pour ouvrir la voie à la paix. Nous croyons à la réconciliation.

La paix n'est pas seulement l'absence de guerre. La paix est étayée par des activités qui donnent aux populations ordinaires, notamment les femmes et les jeunes, des possibilités à long terme de vivre une vie décente et qui garantissent un développement durable, dans l'optique d'empêcher la reprise des conflits. Pour sa part, l'Indonésie poursuivra ses efforts de consolidation de la paix par le biais de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, de manière à compléter les efforts de consolidation de la paix internationaux en cours. Cela inclut les efforts que nous déployons aux côtés de nos frères et sœurs en Afrique, en Asie et dans le Pacifique.

Au début du mois, nous avons organisé à Bali le tout premier Forum Indonésie-Afrique, qui a réuni 47 pays africains et l'Indonésie. Cette réunion était l'expression d'un partenariat intercontinental qui remonte au Forum Asie-Afrique organisé à Bandung en 1955, lequel visait à faire en sorte que ces liens se transforment en relations économiques solides. Partenariat et collaboration sont

indispensables pour parvenir à un développement et à une paix durables.

Il n'existe pas de solution toute faite pour instaurer la paix. Pour parvenir à une paix véritablement durable, nous devons veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte. Nous devons veiller à ce que le système des Nations Unies soit efficace. Tous les pays, petits ou grands, ont la responsabilité de contribuer à la paix et à la sécurité, que ce soit au sein du Conseil de sécurité ou non. En tant que famille de nations, nous avons tous un rôle à jouer pour nous aider mutuellement à améliorer et à renforcer la paix mondiale. Nous devons perfectionner le système pour garantir une paix durable, et les 193 États Membres de l'ONU doivent tous apporter leur contribution à ce processus – et non pas uniquement les 15 membres du Conseil de sécurité, qu'ils soient membres permanents ou élus.

Nous rendons hommage aux Casques bleus qui préservent la paix, et nous rendons également hommage aux nombreux Volontaires des Nations Unies qui aident à instaurer la démocratie et le développement durable. Pour sa part, l'Indonésie fournit des contingents depuis 60 ans, non seulement aux fins de préserver la paix dans les zones de conflit, mais également pour renforcer les capacités de développement et pour fournir une aide humanitaire dans les zones sinistrées. Les guerres et les conflits ne sont pas les seuls défis qui pèsent sur la sécurité humaine. D'autres défis se dressent également, notamment les changements climatiques, comme de nombreuses îles des Caraïbes et du Pacifique en font l'expérience.

Pour terminer, la paix n'a pas d'autre objet que l'humanité. Contribuer à la paix et à la sécurité mondiale est inscrit dans la Constitution indonésienne, et il est clairement énoncé à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies que l'un des buts des Nations Unies est de « maintenir la paix et la sécurité internationales ». L'Indonésie a contribué et continuera de contribuer à cette noble quête de l'humanité, conformément à la Charte des Nations Unies.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Le Kazakhstan, qui attache une grande importance à la question de la consolidation et de la pérennisation de la paix, prévoyait que S. E. M. Kassym-Jomart Tokayev, Président du Sénat de la République du Kazakhstan, fasse une déclaration aujourd'hui. Toutefois, il n'a pas pu être ici avec nous, et c'est donc avec grand plaisir que je vais à présent transmettre son message à l'Assemblée. Tout d'abord, je tiens à remercier M. Miroslav Lajčák,

Président de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session, d'avoir convoqué cette réunion de haut niveau sur une question d'une telle importance.

Nous vivons à une époque de turbulences et de bouleversements. Chaque année entraîne son lot de défis nouveaux tels que les querelles sectaires ou la crise des migrants et des réfugiés. Des régions qui étaient considérées comme relativement calmes ont sombré dans la violence et l'instabilité. La course aux armements fait rage, et les guerres et les conflits compromettent la sécurité mondiale. Compte tenu de cette évolution, la paix s'impose de plus en plus comme un impératif. Étant donné que la consolidation et la pérennisation de la paix sont au cœur du mandat de l'Organisation des Nations Unies, les peuples du monde entier se tournent vers l'ONU à la recherche d'une vision, d'une direction et d'actions. Au Kazakhstan, nous pensons que l'Organisation reste l'instance multilatérale la plus légitime et la plus inclusive. Notre pays démontre depuis des années son ferme attachement aux principes et aux valeurs énoncés dans la Charte des Nations Unies et s'efforce de renforcer sa coopération avec l'Organisation. Depuis plus d'une décennie maintenant, le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale est un bon exemple de l'engagement politique de l'Organisation des Nations Unies et des efforts de prévention qu'elle déploie dans notre région du monde. Je voudrais présenter notre point de vue sur la consolidation et la pérennisation de la paix, notamment les mesures concrètes que notre pays a prises pour promouvoir la paix et la sécurité internationales.

Depuis de nombreuses années maintenant, le Kazakhstan est un fervent défenseur du désarmement nucléaire et de la non-prolifération à l'échelle mondiale. À l'aube de notre indépendance, nous avons fermé le site d'essais nucléaires de Semipalatinsk et volontairement renoncé à notre arsenal nucléaire, et le 29 août, date à laquelle le site d'essais a été fermé, a été proclamé par l'Assemblée générale Journée internationale contre les essais nucléaires. Nous pensons qu'il faut adopter une approche plus globale de la consolidation de la paix. À cette fin, le Kazakhstan a proposé une stratégie complète en trois volets pour s'attaquer aux conflits : renforcer le lien entre sécurité et développement, adopter une approche régionale et coordonner l'action des organismes et structures des Nations Unies.

Nous appuyons l'idée selon laquelle la pérennisation de la paix est à la fois un objectif et un processus. En 2016, le Président du Kazakhstan,

Nursultan Nazarbayev, a présenté à la communauté internationale un manifeste intitulé « Le monde. XXI^e siècle », qui énonce les principes directeurs que la communauté internationale devrait faire siens et appliquer pour éliminer le fléau de la guerre. Les mesures de confiance sont un puissant outil de l'arsenal de consolidation de la paix. En 1992 déjà, dans cette même salle, le Président Nazarbayev avait lancé la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie. Depuis lors, la Conférence, qui réunit 26 États, est devenue un facteur tangible en politique internationale. De toute évidence, les échanges diplomatiques et les négociations constructives doivent être le principal moyen de régler et de prévenir tous les différends et les conflits. Dans cet esprit, le Kazakhstan a accueilli sur son sol les pourparlers de paix sur la Syrie et sur l'accord nucléaire iranien, agissant en tant qu'intermédiaire honnête et organisateur impartial.

Aujourd'hui, face à la montée des conflits confessionnels, du terrorisme et de l'extrémisme violent, notre monde a cruellement besoin de mécanismes capables de faciliter un dialogue authentique, dans le respect de l'identité de chacun, de la pluralité religieuse et de la diversité culturelle, un dialogue dans lequel les parties prenantes puissent s'écouter, s'entendre et se parler les unes les autres. Depuis 2003, Astana accueille avec succès le Congrès des dirigeants de religions mondiales et traditionnelles, qui rassemble des représentants de différentes religions ainsi que des personnalités politiques éminentes et des dirigeants d'organisations internationales. Nous sommes reconnaissants à l'ONU de son appui constant et de sa participation à notre forum. Nous appuyons pleinement l'idée selon laquelle la responsabilité principale de la mise en œuvre des stratégies de consolidation de la paix incombe aux États Membres. Les États Membres peuvent améliorer les perspectives de paix durable en s'attaquant aux difficultés sociales, économiques et politiques, en mobilisant leurs divers acteurs nationaux et, en particulier, en créant des possibilités pour les jeunes et les femmes et en encourageant leur autonomisation. L'ouverture doit donc être au cœur de toute stratégie de consolidation de la paix.

Pour terminer, je voudrais dire que nous devons travailler ensemble, avec patience et persévérance, sur l'immense défi que représente la consolidation de la paix pour l'ensemble de la communauté internationale. Ce n'est que grâce à des partenariats efficaces que nous pourrions édifier une paix et une sécurité durables sur notre planète. Comme l'a dit Dag Hammarskjöld,

« Il nous faut plutôt accepter l'Organisation pour ce qu'elle est – un instrument imparfait sans doute mais indispensable qui permet aux nations de travailler à une évolution pacifique vers un ordre mondial plus juste et plus assuré » (A/3594/Add.1, p. 3).

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le nombre et le niveau des participants à cette grande manifestation témoignent de l'intérêt sincère à relever les défis auxquels l'ONU est confrontée dans le domaine de la consolidation de la paix. Il est dommage toutefois que certaines délégations aient profité de cette réunion et de l'occasion qu'elle offre pour faire de la communication politique et formuler des accusations sans fondement. Au lieu de nous abaisser à polémiquer avec elles, qu'il nous soit permis de nous concentrer sur la question à l'examen.

Nous considérons l'aide à la consolidation de la paix apportée par l'ONU comme un des instruments les plus importants dont dispose l'Organisation pour aider les États à faire face aux conséquences des conflits et prévenir leur récurrence. L'ONU réalise ce type d'activités depuis de nombreuses années désormais. Les États Membres procèdent régulièrement à leur examen, sur la base des expériences des États, de l'évolution des réalités et des propositions et recommandations figurant dans divers rapports et études.

Nous remercions le Secrétaire général António Guterres de ses efforts personnels et de la grande attention qu'il porte aux questions liées à la consolidation de la paix. En adoptant le projet de résolution A/72/L.49, l'Assemblée générale signalera de manière importante que les États Membres sont prêts à continuer d'examiner les recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport thématique (A/72/707) en vue d'élaborer des approches cohérentes pour l'action de l'ONU en matière de consolidation et de pérennisation de la paix, qui sont indissociables l'une de l'autre.

Je voudrais évoquer plus en détail ce dernier concept. En 2016, à l'issue d'un examen approfondi, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont adopté des résolutions jumelles – les résolutions 2282 (2016) et 70/262, respectivement – portant sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix. Dans ces résolutions, les États Membres ont clairement indiqué ce qu'ils entendaient par l'importance de la pérennisation de la paix. D'abord et avant tout, ils ont affirmé que la pérennisation de la paix appelait une vision commune

de la part de tous les secteurs de la société de ce qui doit être fait pour s'attaquer aux conflits et à leurs causes profondes, pour favoriser la reprise et pour prévenir les rechutes. La paix est la responsabilité partagée de toutes les parties prenantes nationales, et le rôle de l'Organisation des Nations Unies, le cas échéant, est de contribuer à renforcer les capacités du pays bénéficiaire, étant donné que c'est à ce dernier qu'incombe la responsabilité première de tous ces processus. Puisque ce sont les États bénéficiaires qui jouent les premiers violons, toute proposition visant à faire de la pérennisation de la paix un domaine de travail nouveau de l'ONU exige d'être examinée plus avant. Les États Membres n'ont pas encore discuté d'un programme de pérennisation de la paix ni pris de décisions y relatives.

Comme nous le savons tous, d'après les résolutions jumelles, l'ONU est appelée à aider les États à pérenniser la paix à toutes les étapes d'un conflit, et le plus tôt sera le mieux. Néanmoins, d'une façon générale, nous sommes tout à fait d'accord pour dire qu'il importe de renforcer les efforts de l'ONU en matière de prévention des conflits. Cela doit se faire conformément aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies, qui le prévoit expressément, ainsi qu'aux décisions pertinentes des États Membres. Il est important que les États eux-mêmes jouent un rôle de premier plan dans ce domaine, puisque ce sont leurs décisions qui définissent les paramètres de l'appui international, s'il s'avère nécessaire.

Bien entendu, il vaut mieux prévenir que guérir, mais afin de bien guérir, il faut établir un bon diagnostic et choisir le bon traitement, sinon les tentatives de guérison pourraient être pires que la maladie elle-même. Nous en sommes convaincus, chaque conflit a un ensemble de causes qui lui sont propres. Dans chaque cas, il faut adopter une approche prudente et impartiale, procéder à une analyse patiente et chercher une solution appropriée, notamment et avant tout, au niveau national. Les modèles uniformes ou les indicateurs universels de crises potentielles peuvent être mal appliqués et risquent, dès lors, d'être nuisibles. Il y a, malheureusement, de nombreux exemples de cela. L'assistance de l'Organisation doit viser à éliminer les causes profondes des crises et à faciliter la réconciliation et le développement, non pas à surveiller des paramètres flous qui ne jouissent pas d'un consensus. Il est également crucial de veiller à ce que les États Membres agissent conformément à la Charte des Nations Unies, plutôt que sur la base de

concepts douteux tels que les prétendues interventions humanitaires et la responsabilité de protéger.

Je voudrais également aborder la question importante des droits de l'homme. Les 70 années d'expérience de l'Organisation ont montré que ce sujet est souvent déformé et politisé afin d'influer sur les processus politiques nationaux. Or, l'ingérence dans les affaires intérieures est la cause la plus fréquente des conflits nationaux et internationaux aujourd'hui. L'ONU ne doit pas en être complice.

Les droits de l'homme, le développement et la paix et la sécurité sont incontestablement liés, mais ils ne sont pas directement tributaires les uns des autres. Le développement ne peut à lui seul garantir la paix, et la paix ne garantit pas nécessairement le développement. Voilà pourquoi il est important non seulement de prendre en compte les liens mais aussi de bien comprendre les différents objectifs de ces processus, ainsi que l'organe ou la structure des Nations Unies qui est responsable de la promotion de chacun de ces concepts. Il est, par ailleurs, essentiel que les entités du système des Nations Unies chargées de la consolidation de la paix, du maintien de la paix, de la diplomatie préventive, de l'aide au développement, des droits de l'homme et de l'aide humanitaire, respectent strictement leurs mandats et n'empiètent sur leurs responsabilités respectives. Il en va de mêmes des fonctions des équipes de pays des Nations Unies et de leurs dirigeants, les coordonnateurs résidents. Nous voyons d'un œil circonspect les propositions visant à concentrer leurs efforts sur la prévention de conflits potentiels. À notre avis, leurs priorités devraient être de résoudre les problèmes existants, d'éliminer les causes profondes des crises et de renforcer la capacité des institutions de l'État et leur efficacité, sans faire double emploi ni se substituer à leur travail. En ce qui concerne l'aide à la consolidation de la paix, ses paramètres doivent être définis selon les priorités du pays bénéficiaire, avec le soutien de l'organe consultatif intergouvernemental dédié, à savoir la Commission de consolidation de la paix.

Nous convenons qu'il importe d'assurer un financement suffisant, prévisible et durable pour la consolidation de la paix des Nations Unies. Le Secrétaire général dispose déjà de tous les pouvoirs et instruments nécessaires. Il dirige, en particulier, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Dans le cadre de cet organe, il a le droit d'associer aux activités de consolidation et de pérennisation de la paix l'ensemble des institutions

spécialisées, fonds et programmes. Cela permettrait non seulement de mobiliser les ressources nécessaires, mais également d'assurer une approche coordonnée pour résoudre les problèmes administratifs et financiers. Les fonds et programmes pourraient, quant à eux, tirer parti de leur expérience de travail avec les organisations non gouvernementales et le secteur privé. La mise en place d'une telle coordination permettrait également d'éviter tout doublon dans les efforts.

Seule une approche impartiale, non politisée et transparente de la consolidation et la pérennisation de la paix peut garantir l'efficacité des activités menées dans ce domaine. Il est important que cette assistance soit fournie à l'appui des efforts des États bénéficiaires, sans mentorat ni imposition de solutions toutes faites. Ce n'est qu'ainsi que l'aide de l'ONU dans le domaine de la consolidation de la paix aura une chance de faire un saut qualitatif et de contribuer à la pérennisation de la paix.

M. Elnour (Soudan) (*parle en arabe*) : D'emblée, la délégation de mon pays tient à exprimer ses remerciements et sa gratitude au Président de l'Assemblée générale pour avoir convoqué la présente réunion de haut niveau sur la question cruciale de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Elle voudrait également remercier le Secrétaire général António Guterres de son exposé sur la question (A/72/707).

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/72/PV.83).

Œuvrer en faveur de la paix a toujours été au cœur des efforts diplomatiques internationaux. Cela a conduit à la création l'Organisation des Nations Unies en 1945 afin de préserver l'humanité du fléau de la guerre. La réalisation de la paix aux niveaux tant international que régional repose sur des piliers fondamentaux, dont le plus important est le respect de la Charte des Nations Unies et du droit international, ainsi que des chartes des organisations régionales pertinentes.

Le grand nombre de conflits armés internes dans de nombreux pays en développement démontre clairement le lien fort et direct qui existe entre la paix et le développement. La faiblesse ou l'absence de développement mène fréquemment à des conflits armés, ce qui empêche tout développement durable. C'est un cercle vicieux. Les résolutions jumelles de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur la question (résolutions 70/262 et 2282 (2016), respectivement)

mettent l'accent sur le lien étroit qui existe entre la consolidation et la pérennisation de la paix et le développement. Par conséquent, afin d'éviter à l'avenir des conflits dans les pays en développement, des efforts doivent être faits pour leur donner les moyens de mettre en œuvre les objectifs de développement durable et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous pouvons donc dire que si nous voulons autonomiser les pays en développement, qui sont en proie à des conflits internes, et les aider à réaliser les objectifs de développement durable, nous devons d'abord appuyer les efforts qu'ils déploient pour parvenir à la paix. Sans cela, tout développement environnemental, social ou économique est difficile, voire impossible.

Ma délégation voudrait faire quelques suggestions préliminaires sur la manière de promouvoir l'action collective en vue de la réalisation de l'objectif ultime de consolidation et de pérennisation de la paix.

Premièrement, il convient d'apporter des changements structurels à l'action humanitaire. Nous devons, en effet, mettre l'accent sur l'aide aux personnes pour qu'elles acquièrent des moyens de subsistance décents, et associer nos activités humanitaires à nos efforts en faveur de la paix, afin de donner à ceux qui reçoivent une aide humanitaire la possibilité d'une vie décente, tout en préservant leur dignité et en les aidant à devenir des producteurs plutôt que des bénéficiaires de cette assistance.

Deuxièmement, il faut jeter les bases d'une nouvelle génération d'opérations de maintien de la paix reposant sur deux piliers principaux : les opérations de maintien de la paix traditionnelles proprement dites et les opérations de maintien de la paix d'influence, qui impliquent un appui aux programmes de consolidation et de pérennisation de la paix dès le déploiement des missions de maintien de la paix et la mise en place d'unités chargées du développement dans toutes les missions de maintien de la paix. L'objectif principal de ce genre de missions est de tirer parti des possibilités de développement et de mettre en place un mécanisme de coordination entre les opérations de maintien de la paix et les équipes de pays des Nations Unies, tout en mettant davantage l'accent sur la composante génie des missions de maintien de la paix et en exploitant ses capacités pour exécuter des projets qui sont directement pertinents pour la consolidation et la pérennisation de la paix, comme la construction et la réhabilitation de routes, le creusement de puits et la mise en place des services de base.

Troisièmement, il faut renforcer dans les meilleurs délais le rôle de l'ONU dans la médiation et le règlement des conflits et réduire au minimum les effets négatifs des conflits.

Quatrièmement, il faut renforcer les partenariats stratégiques entre l'ONU et les organisations régionales compétentes.

Cinquièmement, nous devons tenir compte de l'environnement local dans tous les conflits et proposer des solutions et des initiatives innovantes, en collaboration avec les gouvernements des pays hôtes et les communautés locales, en fonction de leurs besoins, de leur culture et de leur situation. Il faut éviter de concentrer les efforts sur les domaines jugés prioritaires par les donateurs en négligeant d'autres domaines essentiels à la consolidation et à la pérennisation de la paix.

Sixièmement, il faut augmenter les ressources allouées au Fonds pour la consolidation de la paix. À cet égard, ma délégation appuie les propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport sur la consolidation et la pérennisation de la paix.

Septièmement, il faut s'attacher à sélectionner des personnalités hautement qualifiées et ayant une variété d'expériences dans les travaux de l'ONU pour diriger les équipes de pays des Nations Unies dans les pays frappés par des conflits.

Notre expérience au Soudan nous a appris que l'absence ou l'insuffisance du développement est à la base des conflits internes, qui engendrent de nouveaux conflits, car cela draine les ressources vitales d'un pays, et ce faisant, empêche ou perturbe la mise en œuvre de projets de développement. Cela ternit l'image du pays concerné et entraîne la détérioration de ses relations avec la communauté internationale, ce qui l'empêche de bénéficier des prêts et des investissements du secteur privé. Il en résulte donc une aggravation de la pauvreté, des privations et de l'absence des perspectives d'avenir, créant un terrain fertile pour de nouveaux conflits. Par conséquent, un moyen efficace de prévenir les conflits internes à l'avenir et de pérenniser la paix consiste à promouvoir le développement en investissant dans tous les domaines afin d'aider les pays en développement à atteindre les objectifs de développement durable et à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La situation actuelle au Darfour représente une occasion de concrétiser cette nouvelle vision de

la consolidation et de la pérennisation de la paix, en faisant la transition du maintien de la paix au développement, afin de remédier aux causes profondes du conflit au Darfour. Cela exige l'appui de l'équipe de pays des Nations Unies et le transfert d'une partie des ressources allouées à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour aux efforts de développement dans les États du Darfour. Ces États sont riches en ressources naturelles et humaines qui, avec l'aide de la communauté internationale, peuvent servir de tremplin à une croissance économique rapide et une transformation sans précédent dans la région. Cela permettrait de créer des emplois au profit des jeunes, de renforcer la confiance entre les diverses composantes de la société et d'éliminer les frictions nuisibles entre les agriculteurs et les éleveurs, tout en créant un environnement propice au succès des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Pour terminer, ma délégation tient à souligner que c'est une occasion en or qui s'offre à la communauté internationale, notamment à l'ONU, de consolider et de pérenniser la paix au Darfour, de traduire les discours sur la consolidation et la pérennisation de la paix en une réalité tangible et de réaliser les aspirations de la population du Darfour à vivre dans la dignité. Il s'agirait d'une expérience réussie de l'ONU, qui lui permettrait de revitaliser son rôle dans la consolidation et la pérennisation de la paix, et cette expérience pourrait être reproduite et appliquée dans d'autres régions. Ma délégation espère que la communauté internationale ne laissera pas passer cette occasion en or et réaffirme que nous sommes prêts à coopérer pleinement et à coordonner nos efforts avec tous nos partenaires régionaux et internationaux pour atteindre ce grand objectif. Œuvrons tous en faveur de l'avènement d'une nouvelle ère pour l'ONU, afin de consolider et de pérenniser la paix.

M^{me} Beckles (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : La Trinité-et-Tobago félicite le Président de l'Assemblée générale pour avoir convoqué cette réunion de haut niveau sur cette question très importante de la consolidation et de la pérennisation de la paix, surtout en ce moment où la paix fait défaut dans de nombreuses régions du monde. Notre débat sera guidé utilement par les résolutions jumelles de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité (résolution 70/262 et résolution 2282 (2016), respectivement) sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix. Il convient de noter que ces résolutions soulignent que les États

Membres doivent améliorer leur action concertée visant à pérenniser la paix à tous les stades du conflit.

Par conséquent, la Trinité-et-Tobago considère ce débat comme un moyen de renforcer davantage le multilatéralisme, qui est un instrument crucial pour résoudre les problèmes liés à la consolidation et à la pérennisation de la paix. Il s'agit d'une mesure importante pour renforcer un multilatéralisme efficace, car l'absence de multilatéralisme constitue en soi une menace pour la paix. En effet, nous partageons l'avis exprimé par le Secrétaire général dans son rapport sur cette question (A/72/707), en soulignant que la pérennisation de la paix relève avant tout des États Membres.

En 2015, dans cette même salle, les États Membres ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). L'adoption de cet accord historique témoigne une fois de plus du triomphe du multilatéralisme, d'autant plus qu'il met l'accent sur un programme axé sur l'être humain, qui ne laisse personne de côté. Toutefois, ce programme inclusif et ambitieux ne doit pas rester au stade de discours. La Trinité-et-Tobago partage l'opinion selon laquelle il n'y a pas de paix sans développement et il n'y a pas de développement sans paix, et il n'y a ni développement ni paix sans respect des droits de l'homme et de l'état de droit.

Nous avons un défi à relever, celui de faire régner la paix et la sécurité dans le monde. Et ce défi concerne tout particulièrement les petits États, qui comptent sur la primauté du droit international, le strict respect par tous les États des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le mécanisme de sécurité collective qu'incarne le Conseil de sécurité pour que soit garanti leur droit à une existence sûre, souveraine et pacifique.

Pour les petits États, comme la Trinité-et-Tobago et les États membres de la Communauté des Caraïbes, de manière générale, le maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris la consolidation et la pérennisation de la paix, revêt une importance particulière. Nous savons pertinemment que notre développement durable est intimement lié à la sécurité et à la sûreté de notre population. La Trinité-et-Tobago est située dans une région qui n'est pas touchée par un conflit armé, mais par la violence armée. La criminalité transnationale organisée et ses réseaux mondiaux constituent un défi de taille pour la sécurité des États, notamment les petits États insulaires en développement.

D'ailleurs la stratégie de la Communauté des Caraïbes en matière de criminalité et de sécurité considère la criminalité transnationale organisée comme une menace immédiate et importante. La criminalité transnationale organisée s'attaque au fonctionnement des institutions de l'État, crée des vulnérabilités supplémentaires pour le secteur de la gouvernance et favorise l'instabilité. Ce faisant, elle sappe les fondamentaux de nos démocraties – l'état de droit, les droits de l'homme et le développement.

La paix durable n'est possible que si les femmes participent davantage aux processus décisionnels liés à la consolidation de la paix et au développement post-conflit. En conséquence, en reconnaissance de l'importante contribution des femmes à la paix et au développement, la Trinité-et-Tobago a introduit en 2010 la résolution 65/69 sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, dont elle est depuis cette date l'auteur principal.

La Trinité-et-Tobago convient qu'il importe d'établir des liens véritables entre les financements destinés à la fois à la pérennisation de la paix et au développement si on veut parvenir à la paix et au développement durables. Nous encourageons la mise en place de mécanismes de financement novateurs, ce qui aiderait grandement les pays à avoir accès au financement de la pérennisation de la paix et du développement.

Enfin, mon pays appelle tous les membres de la communauté internationale à renouveler leur engagement à coopérer avec les États Membres, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales pour aider l'ONU à concrétiser pleinement notre promesse en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix.

M. Milanović (Serbie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Miroslav Lajčák, d'avoir pris l'initiative d'organiser cette importante manifestation. Ses efforts témoignent de son engagement résolu en faveur de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix.

La Serbie s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne (voir A/72/PV.83). Toutefois, je voudrais formuler ici quelques remarques supplémentaires à titre national.

Les conséquences de la multiplication des conflits et des crises imbriquées sont très vastes et lourdes de tensions sociales et d'instabilité. Elles se traduisent souvent par des menaces et des défis toujours

plus complexes, qui ont un effet déstabilisateur et rendent l'avenir incertain. La paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme ont toujours été au cœur de l'action des Nations Unies, mais la complexité des problèmes contemporains requiert des approches novatrices, tandis que nous nous efforçons de trouver des solutions communes. C'est pourquoi, il faut renforcer le multilatéralisme et le rôle de l'Organisation, notamment en adaptant le système aux besoins de notre époque. La consolidation et la pérennisation de la paix ne font pas exception.

La Serbie se félicite du rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix (A/72/707), qui a été présenté en application du paragraphe 30 des résolutions jumelles de l'Assemblée générale (résolution 70/262) et du Conseil de sécurité (résolution 2282 (2016)) sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix, en partant du principe que la recherche de la paix doit se faire à tous les stades du conflit et de manière plus efficace et plus rationnelle. À l'heure où des conflits éclatent simultanément dans diverses régions du monde, et où les capacités de maintien de la paix sont souvent sollicitées à l'extrême, le rôle de la diplomatie dans les domaines de la prévention, de la médiation et du règlement pacifique des conflits est plus essentiel que jamais. Les documents que je viens de mentionner constituent une base solide pour renforcer davantage nos efforts communs.

Les conflits surgissent rarement de nulle part et leurs causes profondes sont nombreuses et de vaste portée. Les liens qui existent entre des questions telles que l'élimination de la pauvreté, l'incertitude politique, les pénuries alimentaires et en eau et la lutte contre les inégalités sous-tendent de manière critique le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ne doivent pas être abordés de façon isolée. La paix ne sera au rendez-vous que si le Programme 2030 tient ses promesses. Car, pour reprendre les paroles du Secrétaire général, le Programme 2030 décrit la vision commune de la société à laquelle le monde entier aspire.

Nous sommes bien conscients que la croissance et le développement doivent être durables et prendre en compte la protection de l'environnement, l'élimination de la pauvreté, l'égalité des sexes et la nécessité de faire cesser la violence contre les femmes et les filles. Il ne peut y avoir de croissance ou de développement sans paix ni stabilité, tout comme il ne peut y avoir de paix ou de stabilité à long terme sans croissance, développement ni respect des droits de l'homme. L'expérience de la Serbie

au cours des deux dernières décennies montre amplement l'importance manifeste de ce schéma. Le développement durable ne peut être réalisé sans des sociétés pacifiques et inclusives, la promotion de l'état de droit à tous les niveaux, la justice pour tous et des institutions efficaces à l'échelle nationale et internationale.

On ne saurait trop insister sur l'importance de la perspective régionale et sous-régionale dans le traitement de la question de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Diverses organisations internationales sont intervenues dans les Balkans occidentaux à des fins et des moments divers, promouvant des processus d'ensemble qui sont indispensables au règlement des conflits modernes et à la consolidation de la paix. En tant que pays qui accueille un certain nombre d'entités internationales et régionales, la Serbie comprend et mesure la nécessité de travailler en étroite collaboration avec les grandes organisations internationales et régionales afin d'établir de nouveaux partenariats en toute harmonie.

Dans ce contexte, je voudrais répéter ce que mon pays a déjà dit à de nombreuses reprises. La présence de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) est d'une importance capitale pour assurer la stabilité au Kosovo-Metohija et pour créer les conditions propices à une solution durable et à long terme de la question. La Serbie se félicite également de l'action de la MINUK pour mettre en place les conditions nécessaires à la sécurité, à la prospérité et au respect des droits de l'homme de toutes les communautés dans la province. Les contributions des autres organisations internationales opérant sous les auspices de l'ONU, telles que la Force de paix au Kosovo, la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo et la mission au Kosovo de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ainsi que des institutions spécialisées des Nations Unies, sont également inestimables et très appréciées. Leur présence – en particulier celle de la MINUK – dans la province la plus méridionale de la Serbie demeure indispensable pour la sécurité et la stabilité globales de la région et la mise en œuvre des accords conclus dans le cadre du dialogue entre Belgrade et Pristina mené sous les auspices de l'Union européenne.

Je voudrais signaler que, dans le cadre de ce dialogue, la partie serbe a confirmé à maintes reprises sa volonté de se montrer constructive et sa disposition à accepter des compromis souvent difficiles. Elle a contribué à la recherche de solutions mutuellement

acceptables aux nombreuses questions complexes. Nous nous sommes engagés dans ce processus avec la conviction que le règlement de toutes les questions en suspens dans un cadre neutre contribuerait à la paix, à la stabilisation et à la réalisation des conditions nécessaires pour que les Balkans occidentaux progressent sans entrave vers l'adhésion à l'Union européenne. Seul un dialogue véritable permettra de résoudre toutes les questions en suspens et de construire une région stable.

En conclusion, nous sommes tous conscients que les défis auxquels sont confrontées de nombreuses régions du monde sont multiples, que la sécurité est fragile et délicate et que nous devons faire preuve d'un engagement constant et déployer des efforts acharnés pour y faire face. Pour veiller à ce que nous fassions tous partie d'une Organisation des Nations Unies adaptée aux buts poursuivis, nos délibérations doivent être menées d'une manière transparente et inclusive, et nos regards doivent être fermement tournés vers la paix.

M. Gimolieca (Angola) (*parle en anglais*) : Nous sommes honorés de prendre la parole à cette séance importante et opportune sur l'impératif de consolider et pérenniser la paix, et nous félicitons le Président de l'Assemblée générale de l'avoir convoquée.

L'Angola s'associe à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/72/PV.83).

Je commencerai par me faire l'écho du sentiment exprimé par la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Amina Mohammed, lors du débat public du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix, tenu le 29 août 2017 : appliquer le programme de pérennisation de la paix signifie accorder la priorité aux États Membres et à leurs populations, ainsi qu'aux solutions politiques et à la prévention, et tirer parti des trois piliers des Nations Unies – paix et sécurité, droits de l'homme et développement – d'une manière qui se renforce mutuellement (voir S/PV.8033).

La prévention et les processus de paix doivent être ancrés dans le leadership national et dans une appropriation inclusive, et répondre aux besoins et aux contributions de tous les segments de la société, y compris les femmes et les jeunes, en tant qu'agents du développement et de la paix. La nature des défis d'aujourd'hui nous oblige à mettre en commun tous nos efforts en faveur de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme et du développement durable. En conséquence, le rôle fondamental des femmes et des jeunes dans la

consolidation et la pérennisation de la paix a été souligné dans deux résolutions sur l'examen de l'architecture de consolidation de la paix adoptées par l'Assemblée générale (résolution 70/262) et le Conseil de sécurité (résolution 2282 (2016)) le 27 avril 2016. À cet égard, je tiens à souligner l'importance du rapport du Secrétaire général (A/72/707), qui donne une vue d'ensemble des progrès accomplis dans l'application de ces résolutions et de la pertinence des réformes en cours dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement et de la gestion. En outre, ces résolutions historiques ont fait progresser le concept de pérennisation de la paix qui permet de renforcer la cohérence du système des Nations Unies dans la fourniture d'une assistance aux gouvernements nationaux à tous les stades d'un conflit.

L'Angola appuie le travail du Secrétaire général en ce qui concerne le processus de réforme. Pour parvenir à une paix pérenne et à un développement durable, nous devons adopter des mesures collectives énergiques et renforcer la collaboration et les partenariats, notamment avec les milieux d'affaires, les institutions financières, la société civile et les organisations régionales et sous-régionales.

Après une longue période de guerre et de dévastation affectant son tissu social, économique et surtout humain, l'Angola vit maintenant en paix et fait un effort audacieux pour favoriser le développement économique et social, ainsi que l'approfondissement de sa démocratie. Nous pouvons considérer qu'il s'agit d'un cas de réussite qui devrait faire la fierté de toutes les nations du monde.

En conclusion, je voudrais poser la question suivante : Est-il logique qu'au moment même où nous discutons de la consolidation et de la pérennisation de la paix, nous créions également des tensions dans d'autres parties du monde?

M. Gertze (Namibie) (*parle en anglais*) : J'ai pris note du rappel du Président concernant le protocole de cette réunion. Je m'y tiens et je vais procéder directement à ma déclaration.

Il y a trois ans, nous avons adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en tant que cadre mondial pour le développement durable guidé par les engagements internationaux en faveur de la paix et de la prospérité dans le monde. La première cible de l'objectif 16 du développement durable, qui porte sur la paix, la justice et des institutions fortes, appelle à une réduction significative de toutes les formes de violence

et des taux de mortalité qui y sont liés partout dans le monde. Au cours des deux derniers jours, un orateur après l'autre s'est dit profondément préoccupé par les luttes menées actuellement pour instaurer un monde pacifique, soulignant l'importance de la prévention et rappelant que la paix est une condition préalable au développement.

Nous semblons être sur la même longueur d'onde en ce qui concerne nos aspirations à un monde sans conflit. Pourtant, les bulletins d'information nous rappellent quotidiennement que nous n'atteignons pas cet objectif. Les conflits armés et autres formes de violence continuent de faire de plus en plus de victimes parmi les civils innocents, y compris parmi nos soldats de la paix. Je crois que nous devons renforcer considérablement nos efforts collectifs pour recentrer notre attention sur la prévention des conflits et sur les causes profondes des conflits, le développement durable et les droits de l'homme en tant que moyen de parvenir à la paix. Nous devons nous concentrer davantage sur les stratégies de prévention des conflits.

Nous devons encourager une plus grande participation des femmes, des jeunes et des communautés confessionnelles, y compris le secteur privé. Nous devons mobiliser un financement adéquat, prévisible et durable. Nous devons nous orienter vers des politiques plus inclusives qui garantissent un accès plus égal aux ressources naturelles, aux services de base, à la sécurité, à la justice, à la démocratie et à la bonne gouvernance. Et nous devons investir dans le développement des ressources humaines. Ces efforts favoriseront la réalisation des objectifs de développement durable dans l'intérêt de tous. Il ne peut y avoir de développement durable sans paix, et il ne peut y avoir de paix sans développement durable. Prenons à cœur la leçon contenue dans un ancien proverbe africain : quand les éléphants se battent, c'est l'herbe qui souffre.

La Namibie est indépendante depuis 28 ans. Comme nous le rappellent quotidiennement les conflits et les situations désastreuses dans le monde entier, je voudrais donner l'exemple de la Namibie comme raison d'espérer. Oui, notre pays continue de faire face à des défis, dont beaucoup sont les conséquences directes de la longue guerre, de la violence et des privations liées au système d'apartheid dans lequel notre peuple a vécu pendant des décennies. Cependant, comme l'a déclaré le président Hage Geingob lors de son investiture en tant que troisième Président de la Namibie, notre peuple

a élaboré un nouveau récit pour surmonter la haine du passé.

Les Namibiens ont été déterminés à mettre en œuvre une politique de réconciliation qui n'a pas été sans difficultés, mais qui a permis de rassembler notre peuple. Il en est résulté une solidarité, une coopération et une confiance accrues. Un environnement stable a fourni au Gouvernement un terrain fertile pour mettre en œuvre son programme de développement en vue d'améliorer la qualité de vie du peuple namibien. En conséquence, on constate déjà des résultats, notamment l'amélioration des services dans des domaines tels que l'éducation, et la réduction des taux de mortalité maternelle et infantile ainsi que du nombre de décès causés par le VIH/sida. Au niveau international, la Namibie appuie la consolidation de la paix en participant à un certain nombre de missions de maintien de la paix et en ayant joué un rôle de chef de file dans la présentation de la résolution 1325 (2000), qui met l'accent sur le rôle des femmes en matière de paix et de sécurité.

Ce sont les effets de la consolidation de la paix que nous avons vus en Namibie, grâce à l'assistance de l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires. En ce qui concerne la situation dans la région, il est vrai que nous avons encore du chemin à parcourir pour surmonter les difficultés économiques et politiques, mais nous ne devons pas oublier tout ce qui a déjà été réalisé. Nous restons fermement déterminés à surmonter ces problèmes et à ne pas faire de laissés-pour-compte dans notre lutte pour sortir les populations de la pauvreté et de la faim grâce à l'émancipation économique.

C'est dans ce contexte que l'Afrique a mis en place son projet de développement, l'Agenda 2063, qui décrit l'Afrique que nous voulons. À cette fin, dans le cadre de nos efforts collectifs pour mettre l'Afrique sur la voie de la paix durable, nous avons décidé de faire taire les armes d'ici 2020. En soi, il s'agit d'une contribution au désarmement général. Il importe de considérer le désarmement non seulement sous l'angle des armes nucléaires et chimiques, mais également sous l'angle des armes légères et de petit calibre, qui conduisent à la misère et compromettent la paix et la stabilité dans le monde du Sud. Nous exhortons la communauté mondiale des nations à s'associer à nous dans cette initiative importante.

Pour terminer, je tiens à transmettre une conviction personnelle du Président fondateur de la Namibie et père de la nation, S. E. M. Sam Nujoma, qui nous a rappelé que nous pouvions atteindre nos buts et

objectifs communs, car un peuple uni, qui s'efforce de réaliser le bien commun pour tous les membres de la société, est toujours vainqueur.

M^{me} Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Miroslav Lajčák, d'avoir organisé cette importante réunion de haut niveau sur la consolidation et la pérennisation de la paix.

Cette réunion de haut niveau se tient à un moment où on ne peut plus se permettre de sous-estimer les défis sans précédent auxquels l'ONU est confrontée en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Tout indique que nous traversons une période caractérisée par une intensification des tensions géopolitiques entre les grandes puissances. La prolifération des armes de destruction massive est une menace de plus en plus grave. Le terrorisme et l'extrémisme violent demeurent également un grave danger pour la paix et la sécurité internationales. Le cauchemar de la cybercriminalité et de la perturbation des infrastructures critiques risque de devenir une réalité. La prolifération des armes légères et de petit calibre et l'intensification des activités des organisations criminelles transnationales continuent de provoquer l'instabilité dans le monde entier. Néanmoins, nous sommes encouragés par le processus de réforme que le Secrétaire général est en train de mettre en œuvre pour que l'Organisation soit à même de relever les défis actuels en matière de sécurité.

Étant donné les défis colossaux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui en matière de paix et de sécurité, donner la priorité à la prévention des conflits n'est pas qu'une simple option; la notion de pérennisation de la paix s'inscrit là aussi parfaitement dans la logique de cette priorité fondamentale, et elle a certainement permis de réorienter la manière dont nous devons aborder les questions de paix et de sécurité. Il est donc encourageant de constater que la réforme proposée du pilier paix et sécurité de l'ONU fait de la prévention et de la pérennisation de la paix son objectif cardinal. C'est très important, à notre avis, car cela offre le cadre nécessaire pour coordonner une action homogène en vue de lutter contre les causes profondes et la violence à toutes les étapes d'un conflit.

Le Président assume la présidence.

Nous pensons que le résultat de la réforme permettra à l'ONU de se doter d'une capacité intégrée pour relever tous les défis actuels en matière de sécurité, notamment en réduisant les chevauchements

des structures et des mandats, en garantissant une plus grande transparence et une plus grande responsabilisation, et en améliorant la planification et le processus budgétaire. Nous croyons qu'en fin de compte, cela renforcera la capacité de l'Organisation de fournir un appui opérationnel efficace et efficient sur le terrain, y compris dans les environnements de sécurité complexes où des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales sont déployées. C'est pourquoi nous accueillons avec satisfaction le dernier rapport du Secrétaire général (A/72/707) sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix et les recommandations qu'il contient.

Cela a été dit à maintes reprises, la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont inextricablement liés, et une collaboration plus étroite entre les divers organes de l'ONU et les autres parties prenantes est par conséquent nécessaire pour édifier des sociétés pacifiques et inclusives. Comme le souligne à juste titre le dernier rapport, il est également indispensable d'en finir avec la fragmentation institutionnelle et de garantir la cohérence politique et opérationnelle à l'échelle du système des Nations Unies pour faire en sorte que la prévention des conflits et la pérennisation de la paix soient au cœur du travail et des activités de l'Organisation.

Cependant, nous devons être conscients que nous n'y parviendrons pas sans mettre pleinement à profit le rôle que peut jouer la Commission de consolidation de la paix, en particulier son rôle de mobilisation, de liaison et de conseil vis-à-vis des organes principaux et autres organes compétents de l'ONU. Nous devons donc accroître la contribution de la Commission de consolidation de la paix dans ce sens, et continuer de veiller à ce qu'elle continue de promouvoir une approche intégrée, stratégique et cohérente. À cet égard, nous observons avec satisfaction que la Commission de consolidation de la paix a récemment fourni au Conseil de sécurité des conseils détaillés sur un certain nombre de questions régionales et nationales. Nous nous félicitons également que le Secrétaire général ait souligné dans sa proposition de réforme le rôle crucial du Bureau d'appui à la consolidation de la paix en tant que passerelle entre, d'une part, le pilier paix et sécurité et, d'autre part, les efforts de développement et l'action humanitaire.

Nous pensons que l'ONU ne peut pas relever seule la myriade de défis internationaux en matière de sécurité. Pour atteindre l'objectif final qu'est la pérennisation de la paix, il est nécessaire de renforcer

les partenariats avec diverses parties prenantes, notamment les organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales, les gouvernements et diverses organisations de la société civile et du secteur privé, à toutes les étapes du cycle des conflits, y compris la prévention, le maintien de la paix et les missions politiques spéciales, le règlement des conflits et la consolidation de la paix. Par exemple, les efforts de consolidation de la paix de l'Union africaine, conformément à la mise en œuvre de son cadre politique de reconstruction et de développement post-conflit en Afrique, ainsi que l'Initiative africaine de solidarité, complètent sans nul doute le travail de la Commission de consolidation de la paix. Nous espérons que le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité contribuera à resserrer encore la coopération entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine de la consolidation et de la pérennisation de la paix en Afrique. Nous nous félicitons également de la signature du mémorandum d'accord entre la Commission de consolidation de la paix et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui fournit un cadre de coopération et de partenariat pour la consolidation de la paix.

Bien évidemment, en dernier ressort, la pérennisation de la paix est une entreprise nationale, et l'appropriation nationale et l'inclusion de toutes les parties prenantes, notamment le gouvernement, le secteur privé et la société civile, sont donc indispensables pour réaliser cet objectif. Ce qui est véritablement attendu de l'ONU et des partenaires internationaux, c'est qu'ils aident à renforcer les capacités nationales et locales en matière de pérennisation de la paix. Cela doit être clairement expliqué et nous devons tous bien comprendre cette condition pour éviter tout malentendu. Instaurer la confiance requise à cet égard entre les États Membres est absolument nécessaire pour faciliter la mise en œuvre et l'opérationnalisation de cette nouvelle approche de la consolidation et de la pérennisation de la paix.

Enfin, nous pensons qu'un changement d'état d'esprit s'impose, faute de quoi aucun ajustement structurel et aucune innovation ne nous aidera à atteindre notre objectif ultime, qui est de rendre la paix et la sécurité durables et de prévenir ce qui serait sinon un désastre aux conséquences incommensurables. Il ne faut pas penser que la tâche est trop difficile ou trop complexe, car un bon point de départ consiste à mobiliser notre attachement historique au multilatéralisme, sans lequel la création de l'ONU aurait été inconcevable, et

à réfréner la recherche à court terme et indisciplinée de l'intérêt national, qui est une des raisons fondamentales à l'origine de cette création et concernant laquelle la Seconde Guerre mondiale nous a donné une leçon qu'il serait dangereux d'ignorer. Nous vivons indiscutablement une époque où une grande sagesse dans les relations entre les États s'impose.

M. López Lavado (Andorre) (*parle en espagnol*) :

Je tiens en premier lieu à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé cette réunion de haut niveau.

Il y a deux ans, l'Assemblée et le Conseil de sécurité ont adopté des résolutions jumelles (la résolution 70/262 et la résolution 2282 (2016), respectivement) sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix. Ces résolutions soulignaient la responsabilité première des États de promouvoir la paix et la nécessité de renforcer les activités de l'Organisation en matière de prévention des conflits.

Nous assistons actuellement à l'érosion des principes et valeurs que défend l'ONU, et c'est pourquoi nous voulons réaffirmer aujourd'hui notre attachement à la paix et notre appui au multilatéralisme. Les réformes proposées par le Secrétaire général montrent la voie à suivre pour que l'Organisation soit plus efficace, plus cohérente et mieux adaptée aux défis que doit affronter la communauté internationale. Aussi appuyons-nous la proposition du Secrétaire général (A/72/707) d'axer les initiatives en faveur de la paix sur le renforcement de la prévention.

L'Andorre est un des rares endroits où la paix règne depuis des siècles. Les institutions ont joué un rôle primordial dans la consolidation d'une paix durable, qui est le fruit d'un pacte conclu entre des parties qui s'étaient fait la guerre. Ce pacte a perduré, et il constitue le fondement de notre histoire, tout au long de laquelle l'architecture institutionnelle a renforcé l'union incarnée par cet instrument en construisant un État de droit démocratique et social. Malgré cette tradition centenaire, nous sommes conscients que la paix ne doit jamais être considérée comme acquise. Il nous incombe d'encourager une culture qui envisage la paix comme une fin et un fondement, un engagement qui doit être nourri, préservé et partagé sur la base d'une perspective multiforme et holistique.

En ce qui concerne la prévention des conflits, tout au long de cette réunion de haut niveau, l'éducation a été décrite comme indispensable pour former les

enfants et les jeunes et leur enseigner la pensée critique. L'Andorre compte parmi les pays qui ont fait de l'éducation une priorité. Concrètement, l'éducation à la citoyenneté mondiale, la promotion d'une culture démocratique et respectueuse de la diversité, l'éducation au développement durable, aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes jouent un rôle indispensable dans le développement chez nos jeunes de comportements et de compétences qui favorisent le règlement pacifique des conflits et ouvrent la voie à l'instauration d'une culture de paix. La promotion d'une culture de paix doit aussi aller de pair avec la réforme du système de développement. Promouvoir le développement durable signifie dans une large mesure s'attaquer aux causes profondes des conflits. Nous appuyons donc les réformes proposées par le Secrétaire général en vue d'un système des Nations Unies pour le développement plus efficace et plus responsable. Ce nouveau système devra être en mesure de produire de meilleurs résultats sur le terrain.

Nous sommes d'accord avec l'idée selon laquelle la paix ne se limite pas à l'absence de guerre mais nécessite de créer les conditions et les mécanismes nécessaires au règlement pacifique des conflits, notamment le développement durable, la prévention des conflits et le respect des droits de l'homme. L'Andorre souhaite s'associer aux efforts que déploie la communauté internationale pour promouvoir, créer et maintenir les conditions de l'instauration d'une paix durable.

M^{me} Eckels-Currie (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Président Lajčák d'avoir convoqué cette réunion de haut niveau pour manifester notre appui à la pérennisation de la paix, la notion cruciale selon laquelle la consolidation de la paix dépasse la période de conflit et s'applique à toutes les phases des conflits – avant, pendant et après.

Toutes les composantes du système des Nations Unies doivent s'employer à pérenniser la paix. Nous devons reconnaître que la paix ne se résume pas à l'absence de conflit ou à faire taire les armes. La paix se construit au fil du temps et exige souvent de reconstruire complètement les relations entre un gouvernement et ses citoyens ainsi qu'entre les membres d'une société qui sort d'un conflit ou au contraire en prend la direction. Les missions de maintien de la paix à elles seules ne peuvent pas produire une paix durable. Elles peuvent et doivent contribuer à créer l'espace nécessaire pour permettre à la paix de s'enraciner, mais elles doivent s'inscrire dans une stratégie d'ensemble. Surtout, les gouvernements doivent également faire leur part

du travail. Il ne peut y avoir de paix à long terme en l'absence de solutions politiques et d'engagements sur le terrain, notamment celui de respecter et promouvoir les droits fondamentaux de la personne. Pour instaurer la paix, l'ONU doit changer sa manière de procéder. Les États-Unis appuient fermement les initiatives de réforme du Secrétaire général, qui sont axées sur la nécessité d'intégrer davantage tous les éléments du système des Nations Unies pour améliorer la cohérence et l'efficacité de l'Organisation.

Nous appuyons fermement l'accent mis par le Secrétaire général sur la prévention des conflits. Nous devons réorienter le système afin de lutter plus efficacement contre l'apparition de conflits en luttant contre leurs causes profondes avant qu'elles ne déclenchent des crises. Nous appuyons la proposition du Secrétaire général d'intégrer le Bureau d'appui à la consolidation de la paix au Département des affaires politiques, ce qui représente un changement structurel important. Nous encourageons également le Secrétaire général à prendre des mesures pour donner suite à son rapport sur la pérennisation de la paix (A/72/707), en mettant spécifiquement l'accent sur la création de cadres stratégiques intégrés, de cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et sur le renforcement de la coopération entre les piliers au niveau local. Cela vaut tout particulièrement en ce qui concerne les droits de l'homme.

Nous exhortons également le Bureau d'appui à la consolidation de la paix à devenir une ressource plus utile pour les États Membres en mettant à leur disposition des pratiques optimales détaillées en matière de consolidation et de pérennisation de la paix. Cependant, nous ne sommes pas convaincus que le fait d'injecter des sommes considérables pour éteindre un conflit permette de réaliser la paix. En tant qu'initiative nouvelle de l'ONU qui doit encore faire ses preuves, la consolidation de la paix devrait être financée par des contributions volontaires et ne pas être liée au budget du maintien de la paix. En revanche, nous devons renforcer les liens opérationnels entre le maintien et la consolidation de la paix. Et les États-Unis font campagne au Conseil de sécurité en faveur de l'élaboration de plans viables concernant le passage du maintien à la consolidation de la paix.

Le Libéria est un excellent exemple de collaboration étroite entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix. L'ONU a travaillé avec le Gouvernement et la société civile

libériens à l'élaboration d'un plan acceptable pour toutes les parties. Après une présence de maintien de la paix de près de 15 ans et suite au bon déroulement de l'élection présidentielle l'année dernière, la Mission des Nations Unies au Libéria a pris fin et le Gouvernement libérien, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies, a repris les rênes. C'est un succès dont l'ONU peut s'enorgueillir et qui représente un excellent exemple pour des transitions futures. Bien que chaque situation soit différente, la clef du succès réside dans l'adhésion – celle du pays hôte, des forces de sécurité et des organes judiciaires, de la population et de la société civile, notamment les femmes et les jeunes, les défenseurs des droits de l'homme, les experts en matière de justice transitionnelle et d'autres acteurs. La consolidation de la paix contribue à réunir tout le monde autour de la même table, et son pouvoir fédérateur permet à toutes les voix d'être entendues. C'est le seul moyen de faire en sorte que le passage à la paix soit véritable et durable.

Les États-Unis sont profondément attachés au processus de consolidation de la paix et entendent vivement collaborer avec tous les États Membres pour promouvoir la paix dans le monde.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante réunion sur la pérennisation de la paix, qui vise à définir une nouvelle approche pour instaurer la paix et à accroître l'efficacité de l'Organisation, de sorte qu'elle puisse être à la hauteur des défis du monde d'aujourd'hui. À cet égard, nous remercions le Secrétaire général de son rapport sur la consolidation et la pérennisation de la paix (A/72/707).

Pour consolider et pérenniser la paix, il nous faut nous doter de programmes et mécanismes consacrés aux droits de l'homme, au développement et à l'état de droit. La paix n'est pas uniquement l'absence de guerre; elle nécessite la création de conditions propices à sa pérennisation. Le Royaume de Bahreïn salue la vision défendue par le Secrétaire général pour la réforme de l'Organisation, l'accent étant mis sur le lien entre le processus de réforme et les trois piliers de l'action de l'ONU, à savoir les droits de l'homme, le développement et la paix et la sécurité, pour permettre la réalisation intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier pour ce qui concerne le rôle des femmes et des jeunes dans le rétablissement et la consolidation de la paix. Cette vision nécessite le renforcement de tous les organes et entités des Nations

Unies et l'intensification de leurs efforts, par la prise en compte systématique des meilleures pratiques et la rationalisation des mécanismes et méthodes de travail, pour faire en sorte que l'Organisation soit mieux à même de relever les défis et de donner ainsi corps à la vision globale des États Membres, celle d'une organisation ancrée sur le pilier de la paix et de la sécurité.

Sous l'autorité de S. M. le Roi Hamad bin Isa Al-Khalifa, de S. A. R. le Prince Khalifa bin Salman Al Khalifa, Premier Ministre, et de S. A. R. le Prince Salman bin Hamad Al-Khalifa, Prince héritier, Vice-Commandant suprême et Premier Vice-Premier Ministre, le Royaume de Bahreïn a privilégié une approche fondée sur des principes qui promeut le partenariat et la coopération avec tous les organes et organismes des Nations Unies, parce que nous avons foi dans le rôle que l'ONU doit jouer dans l'avènement d'un monde plus stable et plus prospère.

Dans son allocution à l'Assemblée générale à la soixante-douzième session (voir A/72/PV.20), S. E. le cheik Khalid Bin Ahmed Al-Khalifa, Ministre des affaires étrangères de Bahreïn, a souligné que le Royaume était fermement convaincu que le maintien de la stabilité et de la sécurité au Moyen-Orient et dans le monde entier exigeait de mobiliser une volonté politique commune et de déployer des efforts collectifs sérieux pour garantir le respect des principes de base qui sous-tendent les relations entre les États, notamment les liens de bon voisinage, la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États et le respect des conventions et instruments internationaux, afin que, ensemble, nous soyons en mesure de lutter contre le plus grave problème auquel nous sommes confrontés, le terrorisme, et de dissuader les États, les personnes et les entités d'appuyer et de financer de telles activités. C'est d'autant plus important qu'aujourd'hui le terrorisme ne se limite plus à quelques organisations terroristes que nous pouvons combattre et éliminer. Il est devenu un outil dont se servent des États déterminés à déclencher des crises dans d'autres pays pour satisfaire leurs propres objectifs. Ces États sont donc devenus pleinement complices des auteurs d'actes de terrorisme, et sont également un facteur de déstabilisation de la paix et de la sécurité internationales.

Compte tenu de l'importance stratégique de la paix et de la sécurité dans notre région, le Royaume de Bahreïn a noué des partenariats stratégiques avec ses alliés et voisins afin de préserver la sécurité de la

région, de lutter contre le terrorisme et de protéger les voies de la navigation et du commerce internationaux.

Pour terminer, le Royaume de Bahreïn continuera de collaborer avec la communauté internationale et l'ONU pour promouvoir la paix et la sécurité et ainsi parvenir au développement durable, dans l'intérêt du monde et des générations futures.

M. Khiari (Tunisie) (*parle en anglais*) : Avant tout, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente réunion de haut niveau sur la consolidation et la pérennisation de la paix. Les difficiles conflits internationaux actuels, ainsi que le nombre croissant de conflits tant au sein d'États qu'entre eux, nous obligent à tirer les enseignements de nos expériences, à faire le bilan des mesures que nous avons prises et à placer la prévention au cœur de la mission du système des Nations Unies.

Comme le Secrétaire général l'a souligné dans ses observations liminaires (voir A/72/PV.83), il est indispensable d'investir davantage dans la prévention. Les 233 milliards de dollars que les pays ont consacrés à des interventions humanitaires, au maintien de la paix et à l'accueil des réfugiés doivent être réorientés pour servir à renforcer les mécanismes d'alerte rapide et à promouvoir le leadership national et régional, de manière à cultiver la résilience des sociétés. À cet égard, nous estimons qu'il importe de mettre l'accent sur cinq points qui nous paraissent cruciaux pour promouvoir efficacement la pérennisation de la paix dans tout le système des Nations Unies.

Premièrement, comme plusieurs orateurs l'ont souligné, la pérennisation de la paix fait partie intégrante des trois piliers de l'action de l'ONU que sont la sécurité, les droits de l'homme et le développement. À cet égard, nous pensons que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un atout pour tous les États Membres, et nous ne devons donc épargner aucun effort pour aider l'Organisation à le mettre en oeuvre intégralement, en mobilisant tous les moyens possibles à cette fin. Point n'est besoin de rappeler ici que la pauvreté, l'exclusion sociale et les inégalités systémiques alimentent la récurrence des conflits.

Deuxièmement, nous sommes convaincus qu'il demeure de la plus haute importance de promouvoir les initiatives dirigées par les communautés pour renforcer la cohésion sociale et apporter des solutions locales aux revendications locales. Le Secrétaire général a relié cette notion au Programme 2030, tout particulièrement

à l'objectif de développement durable 16, et a réaffirmé que promouvoir la cohésion sociale, de sorte que la diversité soit vue comme un bienfait et non comme une menace, revenait à investir dans la pérennisation de la paix. Dans nos sociétés de plus en plus multiculturelles, multiethniques et multiconfessionnelles, chacun doit avoir le sentiment que son identité est valorisée tout en appartenant pleinement à la communauté qui l'entoure. Les organisations locales et communautaires sont les mieux placées pour mettre en avant les besoins des personnes et tenter de trouver des moyens d'y répondre.

Troisièmement, promouvoir la pérennisation de la paix est étroitement lié à l'effet de levier que peut avoir le rôle des femmes pour remédier aux causes profondes des conflits. Nous devons choisir d'encourager vigoureusement le leadership des femmes à divers échelons et dans divers contextes. À cet égard, nous nous félicitons que le Fonds pour la consolidation de la paix ait augmenté de 50 % ses dépenses consacrées aux programmes visant à promouvoir l'incidence des femmes sur le terrain. Il est en effet crucial de favoriser leur participation constructive dans les processus de médiation, comme l'a déjà souligné la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, de même que d'autres résolutions de l'Assemblée générale sur la médiation.

Quatrièmement, dans son rapport (A/72/707) consacré à la mise en oeuvre de la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et de la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité, sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix, le Secrétaire général présente des options pour accroître, restructurer et mieux hiérarchiser le financement de la consolidation de la paix. Le rapport propose des modes de financement novateurs, notamment grâce à des économies découlant de partenariats budgétaires entre les opérations de maintien de la paix et le secteur privé. En tant qu'États Membres, nous devons examiner avec soin les différentes options proposées par le Secrétaire général pour faire face de façon prévisible et continue aux conflits.

Cinquièmement, comme le souligne le rapport conjoint publié récemment par l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale, intitulé *Chemins pour la paix : Approches inclusives pour la prévention des conflits violents*, un système de mesures préventives à grande échelle permettrait d'économiser entre 20 et 70 milliards de dollars par an. Mettre l'accent sur la prévention doit donc être notre priorité et notre objectif ultime.

En guise de conclusion, il est de notre devoir de veiller à ce que, conformément à la Charte des Nations Unies et au mandat défini par le Programme 2030, la prévention porte sur tous les piliers de l'action de l'ONU, afin que nous puissions œuvrer efficacement à instaurer une paix durable.

M^{me} Ighil (Algérie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette réunion importante, qui constitue une étape cruciale dans nos efforts communs en faveur de la paix. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de son rapport instructif sur la consolidation et la pérennisation de la paix (A/72/707), qui démontre son attachement ferme et inébranlable à la prévention des conflits. Nous appuyons ses efforts pour à placer la prévention des conflits au cœur de l'action de l'Organisation des Nations Unies en matière de paix et de sécurité en proposant des réformes qui se renforcent mutuellement.

L'adoption historique par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des résolutions jumelles sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies – résolutions 70/262 et 2282 (2016), respectivement – a incontestablement marqué un tournant dans la manière dont l'ONU envisage la prévention des conflits, en ce qu'elle confirme l'attachement de l'Organisation à la pérennisation de la paix en tant qu'objectif primordial et en tant que processus pour s'attaquer aux défis persistants que représentent les conflits et pour jeter les bases de solutions durables. Si nous voulons nous attaquer à la complexité des conflits modernes, nous devons reconnaître l'importance de la prévention des conflits, de l'alerte rapide et de la diplomatie préventive, en promouvant un changement de paradigme en faveur d'une approche globale qui donne la priorité aux solutions politiques plutôt qu'à la gestion des conflits une fois qu'ils ont éclaté, étayant ainsi l'idée selon laquelle la pérennisation de la paix englobe tous les cycles de conflit et est la clef d'une paix stable et durable à long terme. Pour garantir le succès de nos efforts collectifs de consolidation et de pérennisation de la paix, nous pensons que les éléments suivants sont essentiels.

Premièrement, nous devons promouvoir une prise en main et une direction larges et inclusives des programmes par les pays, en gardant à l'esprit les spécificités propres à chaque situation et à chaque pays au-delà des solutions toutes faites. Deuxièmement, il faut surmonter la fragmentation actuelle des activités

de l'ONU en établissant des passerelles entre l'ensemble des trois piliers de son action dans le cadre d'une approche plus cohérente et plus soutenue de ses organes intergouvernementaux principaux, chacun agissant selon les responsabilités que lui confère la Charte des Nations Unies. Troisièmement, nous devons tenir compte du lien entre sécurité et développement dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Quatrièmement, les femmes et les jeunes doivent participer davantage aux initiatives de prévention des conflits. À cet égard, nous nous félicitons de la création du réseau panafricain de femmes médiatrices de l'Union africaine, FemWise-Africa, qui a tenu sa première assemblée en Algérie, en décembre. Cinquièmement, un financement prévisible, durable et mieux hiérarchisé doit être assuré afin d'étayer les activités de pérennisation de la paix et de prévention des conflits. Sixièmement, les partenariats qu'entretient l'ONU avec les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine, doivent être renforcés en encourageant une meilleure coordination et une meilleure interaction entre les envoyés de l'ONU et les envoyés de l'Union africaine, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités et en s'attaquant aux causes profondes et aux facteurs socioéconomiques propices au terrorisme, à la radicalisation et à l'extrémisme violent.

Dans le cadre de ses efforts actifs pour contribuer à stabiliser son voisinage immédiat, l'Algérie s'efforce de promouvoir la prévention et les moyens pacifiques de règlement des conflits, tant au niveau régional qu'au niveau international, en préconisant des solutions politiques, la médiation, le dialogue sans exclusive et la réconciliation nationale, dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États ainsi que de l'unité et de la cohésion des peuples. Nous continuons également de favoriser le règlement pacifique des conflits en Afrique et de promouvoir des solutions africaines aux problèmes africains.

Après être sortie d'une tragédie nationale dans les années 90 et avoir gagné son combat contre le terrorisme, l'Algérie cherche désormais à créer les conditions nécessaires à la stabilité et au développement et à remédier aux causes profondes du conflit. Notre politique de concorde civile et le processus de réconciliation nationale lancés par S. E. le Président Abdelaziz Bouteflika ont considérablement contribué à restaurer la paix et la stabilité dans le pays. L'Algérie met actuellement en œuvre une approche préventive visant à édifier une société résiliente et stable. La déradicalisation et la lutte contre l'extrémisme violent

sont essentielles à la réalisation de cet objectif. Notre politique de déradicalisation englobe les aspects politique, économique, social, éducatif, religieux et culturel. Elle est particulièrement axée sur tous les facteurs liés à la marginalisation et à l'exclusion, ainsi que sur la promotion de la réconciliation nationale, de la démocratie, de l'état de droit, des droits de l'homme, des libertés fondamentales, de la justice sociale, de l'égalité des chances, de l'autonomisation des femmes, de l'éducation et des perspectives d'emploi pour les jeunes.

Enfin, il importe de souligner que nos débats sur la pérennisation de la paix doivent être dirigés par les États et menés de manière transparente et sans exclusive. La pérennisation de la paix relève avant tout des États Membres, comme le Secrétaire général l'a souligné à juste titre dans son rapport.

M. Rybakov (Biélorus) (*parle en russe*) : Nous vous sommes profondément reconnaissants, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente réunion de haut niveau sur la consolidation et la pérennisation de la paix. Au moment des préparatifs, nul ne pouvait imaginer le contexte international dans lequel elle aurait lieu.

Aujourd'hui, nous réaffirmons tous solennellement notre attachement à la pérennisation de la paix. Mais partout autour de nous, des conflits sans précédent font rage, accompagnés d'agressions militaires directes, de provocations à l'échelle nationale, de menaces et de discours belliqueux. Des centaines de milliers de personnes ont à souffrir en raison des ambitions géopolitiques agressives de certains États. Le monde a de fait sombré dans une nouvelle guerre froide et n'a jamais été aussi proche de voir les menaces de recourir aux armes de destruction massive mises à exécution. Plusieurs indicateurs formels précis montrent que la troisième guerre mondiale n'est pas seulement possible, mais est déjà en cours. La politique et les technologies militaires d'aujourd'hui sont telles que la guerre ne prend pas toujours la forme de combats de masse impliquant des chars, des armées, l'artillerie, l'aviation et la marine. Selon certaines évaluations, au moins un tiers de tous les États aujourd'hui sont d'une manière ou d'une autre impliqués dans des opérations de combats, ce qui représente un nombre supérieur au nombre d'États ayant participé à la Seconde Guerre mondiale.

Récemment, nous avons tous été témoins d'événements en Syrie qui ont constitué un acte d'agression flagrant contre un État souverain lorsque des tirs de roquettes massifs ont été lancés sur Damas,

sur la base d'allégations non prouvées et au mépris du Conseil de sécurité. C'est également de cette manière que la guerre en Iraq avait commencé en son temps; l'Iraq, où on cherche toujours à ce jour les prétendues « armes de destruction massive ». Le peuple syrien est devenu l'otage de cette confrontation et, bien que toutes les ambitions de l'État islamique aient été vaincues, la fin de la guerre n'est toujours pas en vue.

Le degré d'affrontement entre les États les plus puissants du monde a aujourd'hui atteint un point critique. Les accusations d'emploi d'armes chimiques, de manipulations et de mensonges au plus haut niveau international, la propagation de fausses nouvelles, la persécution éhontée des pays qui refusent de coopérer, les sanctions et les contre-sanctions sont autant d'éléments qui ont mené la situation à l'absurde. Pour certains chefs d'État, la guerre est devenue une façon de s'affirmer politiquement. Et tout cela intervient sur fond de crise totale de la diplomatie, y compris à l'Organisation des Nations Unies, la principale organisation internationale chargée de prévenir et régler les conflits internationaux. Nous considérons, entre autres choses, que le statut de superpuissance implique et impose une super-responsabilité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Faute de quoi, la superpuissance risque de devenir un barbare armé d'un tomahawk moderne.

Le Biélorus a toujours adhéré aux principes de la paix et de la non-confrontation dans les relations internationales. Non seulement nous participons activement à la mise en œuvre des initiatives de paix dans notre région, l'Europe de l'Est, mais nous sommes également des donateurs dans le cadre des activités de sécurité et de stabilité régionales. En 2015 déjà, le Président de la République du Biélorus, Alyaksandr Lukashenko, lors de son allocution au débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session (voir A/70/PV.15), avait proposé l'idée d'un nouveau débat de fond sur les principes régissant la coexistence future des États et sur le caractère inextricable du lien qui existe entre le bien-être et le développement de nos peuples, d'une part, et les questions de paix et de sécurité universelles, d'autre part. La mise en œuvre de l'initiative du Biélorus, qui vise à recréer un processus global de règlement des relations entre l'est et l'ouest sur le modèle du processus d'Helsinki, pourrait nous donner à tous la chance d'un avenir de calme géopolitique, de paix et de sécurité.

Une véritable lutte pour la paix – et je dis bien lutte, et non pas guerre – est particulièrement importante aujourd'hui. Les défaillances politiques de certains acteurs étatiques, l'existence de groupes extrémistes qui se cachent derrière la religion, un contexte mondial qui se caractérise par une accumulation d'armes de destruction massive et des attaques terroristes de plus en plus primitives qui n'exigent plus de préparation sophistiquée ni de financement majeur sont autant de facteurs qui transforment le monde en une zone de guerre potentielle. Les États civilisés et responsables ne devraient pas appuyer des conflits, pas plus qu'ils ne devraient créer de nouveaux foyers de tensions ni s'engager dans des guerres de sanctions. Ils doivent apprendre à nouveau à se parler, à négocier, à faire preuve de volonté politique, à mettre de côté leurs ambitions et à s'unir au nom de la paix et la prospérité universelles. La pérennisation de la paix est entre les mains des États eux-mêmes. Notre avenir dépend exclusivement des efforts diligents de chacun d'entre eux.

M. Mounzer (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/72/PV.83).

La création de l'Organisation des Nations Unies a donné aux peuples du monde entier, qui sont mentionnés au début de la Charte, un nouvel espoir, celui de voir l'Organisation assumer ses responsabilités principales, qui sont de maintenir la paix et la sécurité internationales, préserver l'humanité des ravages et des horreurs de la guerre, œuvrer en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix, prévenir les conflits et s'attaquer à leurs causes profondes, tout en mettant l'accent sur la responsabilité première qui incombe aux gouvernements nationaux d'établir les priorités, les stratégies et les activités en vue d'assurer une paix durable.

La République arabe syrienne considère que, pour réaliser la consolidation et la pérennisation de la paix dans le monde d'aujourd'hui, nous devons insister sur les points suivants.

Premièrement, il faut respecter les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, qui soulignent le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les pays, ainsi que la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. La question qui je voudrais poser ici est la suivante : comment toutes ces dispositions importantes pourraient-elles être mises en œuvre, alors que certains

des États Membres de l'Organisation font fi de la Charte et des principes du droit international?

Deuxièmement, la souveraineté et l'indépendance des États doivent être préservées et les pays avides doivent cesser de s'ingérer dans les affaires intérieures des autres pays et ne pas chercher à renverser les gouvernements en place par la force en incitant à la violence et en attisant les conflits internes. La question que je voudrais poser ici est la suivante : les interventions étrangères et les conspirations extérieures ont-elles permis d'établir la paix dans de nombreux pays du monde, ou, au contraire, les ont-elles précipités dans un état de guerre ravageur, dans lequel les terroristes et les mercenaires peuvent semer le chaos, et les populations sont forcées de se déplacer et de migrer?

Troisièmement, l'occupation étrangère, le principal obstacle à la consolidation et à la pérennisation de la paix partout dans le monde, doit cesser. L'occupation étrangère n'est pas seulement une menace pour la paix et la sécurité dans la région où elle se produit; elle est également une menace pour la paix et la sécurité internationales. La question que je voudrais poser ici est la suivante : comment pouvons-nous instaurer une paix globale et pérenne dans notre région, alors que des territoires arabes sont occupés par Israël depuis des décennies et que l'occupant refuse de se retirer de ces terres et de les restituer à leurs propriétaires légitimes? Comment pouvons-nous le faire, alors qu'il refuse d'appliquer les centaines de résolutions adoptées par l'Organisation visant à mettre fin à son occupation des territoires arabes et demandant son retrait immédiat, une occupation qui est responsable de toutes sortes de violations et d'agressions contre les habitants des territoires occupés, sans oublier son agression directe contre mon pays, la Syrie?

Quatrièmement, les sanctions économiques unilatérales imposées par certains États comme moyen de pressions politiques et économiques sur d'autres États doivent être levées. Elles constituent une violation flagrante du droit international et des principes de la souveraineté et de l'égalité souveraine.

Cinquièmement, le terrorisme doit être combattu et les pays qui le soutiennent doivent cesser d'y investir. Où qu'il se produise, le terrorisme empêche toute possibilité de consolidation et de pérennisation de la paix. Qui plus est, le terrorisme est un phénomène transfrontalier et transcontinental, dont on ne peut empêcher l'expansion que s'il est combattu et déraciné au niveau international. Pour ce faire, il faut souligner

qu'aucun effort de lutte contre le terrorisme ne peut être couronné de succès s'il va à l'encontre des buts énoncés dans la Charte et des principes du droit international, et s'il ne fait pas l'objet d'une coordination préalable et d'une coopération pleine et entière avec les gouvernements des pays concernés.

Le Ministre des affaires étrangères du régime turc a affirmé avant-hier à cette tribune (A/72/PV.83) que les États doivent intervenir pour prévenir les conflits et que si des conflits éclatent, les États doivent intervenir pour y mettre fin. Ce qu'a dit le Ministre turc est le comble de l'hypocrisie, car son gouvernement, de concert avec d'autres pays tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région, est le principal moteur du terrorisme en Syrie depuis plus de sept ans. Il a ouvert ses frontières aux terroristes du monde entier. Il a créé pour eux des centres de formation sur son territoire et leur a fourni toute forme d'appui pour tuer des Syriens. Il a été le premier à faciliter l'accès des organisations terroristes à des substances chimiques toxiques en Syrie afin qu'ils puissent commettre des crimes contre des civils et des soldats syriens.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur du Saint-Siège.

Mgr Grysa (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : La consolidation de la paix est l'une des activités les plus importantes de l'Organisation des Nations Unies et mérite, par conséquent, toute l'attention de la communauté internationale. Le Saint-Siège voudrait souligner cinq priorités pour la consolidation et la pérennisation de la paix.

Premièrement, l'ONU peut et doit réaffirmer son attachement aux efforts de consolidation de la paix et s'engager à les intensifier, notamment en assurant une unité d'action sur tous les plans, en mettant en place des stratégies de transition et de sortie, en menant continuellement des analyses, en renforçant les synergies et la cohérence, et en adaptant constamment ses réponses.

Deuxièmement, dans le cadre même de la diplomatie préventive, la communauté internationale doit concentrer ses efforts sur le renforcement des capacités institutionnelles dans les États où il existe des situations de conflit potentiel ou imminent. Cela est également essentiel pour une transition réussie d'un conflit à une paix durable.

Troisièmement, pour instaurer une paix pérenne, il faut aborder de front le problème de la circulation et de l'accumulation illicites d'armes. Mettre fin au trafic et au financement illicite d'armes qui contribuent directement ou indirectement à la corruption et à la commission d'atrocités criminelles est un élément essentiel pour pérenniser la paix.

Quatrièmement, l'inclusion est un aspect essentiel de la pérennisation de la paix. Les processus et les efforts de prévention et de règlement des conflits ainsi que de consolidation de la paix doivent faire intervenir toutes les composantes de la société. Les femmes doivent jouer un rôle actif dans tous les efforts de prévention et de règlement des conflits, ainsi que dans les activités de consolidation de la paix au lendemain des conflits.

Enfin, pour une transition réussie du conflit à la consolidation et à la pérennisation de la paix, nous devons nous pencher sérieusement sur les questions liées à la justice et à l'obligation de rendre des comptes. La justice et la responsabilité juridique sont des facteurs fondamentaux de réconciliation, et non l'inverse. Quand la justice n'est pas rendue et quand l'impunité règne, les efforts de consolidation de la paix au lendemain des conflits peuvent ne pas aboutir et à terme, les conflits peuvent reprendre, ce qui sape le développement et donne lieu à des violations des droits de l'homme.

Ma délégation tient à remercier les missions des Nations Unies d'avoir prévenu ou fait cesser des conflits dans de nombreuses régions du monde, apportant ainsi une contribution importante à l'instauration d'une paix et d'une stabilité pérennes, qui créent des conditions propices au développement et au respect des droits de l'homme. Le Saint-Siège réitère son engagement à contribuer, dans la mesure du possible, aux efforts de prévention et de règlement des conflits et de pérennisation de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette séance importante et le Secrétaire général de son rapport (A/72/707) présenté en application des résolutions portant sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix, adoptées en 2016 par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité (70/262 et 2262 (2016), respectivement).

Certains pourraient se demander ce que le représentant d'une nation qui n'a pas connu une seule journée de paix depuis des décennies, et qui a connu l'un des conflits les plus longs et la plus longue occupation de l'histoire moderne, pourrait avoir à dire au sujet de la pérennisation de la paix. Toutefois, notre position est basée sur cette expérience même, parce qu'ayant été privés de la paix pendant si longtemps, nous savons vraiment à quel point elle est inestimable et à quel point elle est essentielle pour tous les aspects de la vie.

Les efforts et les moyens qu'il faut déployer pour prévenir les conflits sont bien moindres par rapport à ceux qu'il faut pour régler un conflit une fois qu'il a éclaté, avec ses effets immédiats et à long terme. Nous ne pouvons donc que souscrire à la vision du Secrétaire général, qui fait de la prévention la priorité absolue.

La communauté internationale a de plus en plus des difficultés à maintenir son attention sur un sujet précis. Il y a trop de crises, trop de conflits gelés et trop de conflits violents, et par conséquent, nous parons au plus pressé au lieu d'adopter une approche plus holistique et plus stratégique. La diplomatie ne peut pas se contenter d'évoluer au rythme de l'actualité; elle doit être en mesure d'évaluer les signes précurseurs et d'intervenir pour traiter les situations avant qu'elles ne fassent les gros titres des journaux et bien après qu'elles aient disparu des écrans de télévision.

La consolidation de la paix, les droits de l'homme et le développement sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. Lorsque l'on néglige l'un de ces aspects, cela a de lourdes conséquences sur les autres. Il faut donc déployer des efforts cohérents et soutenus dans ces trois domaines, notamment en s'attaquant aux causes profondes des conflits, en faisant respecter le droit international, en garantissant le respect du principe de responsabilité et en renforçant les mécanismes et interventions multilatéraux. Ces efforts doivent être inclusifs et faire intervenir l'Organisation des Nations Unies, les organes intergouvernementaux, les gouvernements et les organisations de la société civile. Par ailleurs, ces efforts sont enrichis par la participation des femmes, qui apportent une perspective importante et sont à même de contribuer aux efforts de paix, et les jeunes, qui ont le droit de construire leur monde et dont le dynamisme peut changer le présent et façonner l'avenir.

En l'absence de la paix, le peuple palestinien continue d'être privé de ses droits et d'être victime d'une crise grave en matière de protection et de

responsabilisation, ainsi que d'une crise résultant de l'échec du multilatéralisme. La Palestine subit les conséquences d'une politique de deux poids deux mesures, d'une approche à la carte s'agissant de la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité, et de l'exception israélienne qui fait que depuis des décennies, Israël n'a pas eu à rendre des comptes pour ses violations systématiques de ces résolutions. Le non-respect du consensus international de longue date consacré dans les résolutions de l'ONU concernant les droits inaliénables du peuple palestinien et une paix juste a permis à Israël d'enraciner son occupation au lieu d'y mettre fin. Notre tragédie a prouvé à maintes reprises que l'impunité est l'ennemi de la paix. L'impunité sape la crédibilité et l'autorité du système international, né des horreurs de deux guerres mondiales et qui avait été conçu pour empêcher qu'elles ne se reproduisent et pour préserver les générations futures du fléau de la guerre, mais qui a failli à sa mission.

Nous devons renouveler notre engagement en faveur des idéaux qui sous-tendent notre système international et les revitaliser, et veiller au respect du droit afin que nous puissions tous jouir d'une paix pérenne. La paix est la cause la plus noble et l'agent de changement le plus puissant et le plus constructif. Il est de notre devoir d'instaurer et de préserver la paix dans le monde entier. La Palestine s'engage à contribuer à cet effort, dans notre région et au-delà.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union interparlementaire.

M. Caroni (Union interparlementaire) (*parle en anglais*) : Lorsque le Président colombien Juan Manuel Santos Calderón, qui s'est exprimé ici mardi (voir A/72/PV.83), a reçu le prix Nobel de la paix en 2016, il a dit dans son discours d'acceptation :

« J'ai constaté un grand paradoxe : alors que beaucoup de ceux qui n'ont pas souffert du conflit dans leur chair sont réticents à accepter la paix, ce sont les victimes qui sont les plus disposées à pardonner ».

L'enseignement que nous en tirons, c'est qu'il est important d'écouter les victimes et leur capacité à se réconcilier, car sans dialogue entre les ennemis d'aujourd'hui et d'hier, il est impossible de parvenir à la réconciliation ou à une paix pérenne.

Bien entendu, les antagonismes et les divergences d'intérêts sont inévitables dans n'importe quelle société,

raison pour laquelle il est essentiel de prévoir des enceintes permettant d'aborder ces divergences de façon constructive et si possible, de trouver un compromis, et évidemment sans recourir à la violence. Au niveau national, ce sont les parlements qui sont en général les enceintes les plus importantes et les plus influentes s'agissant de ce dialogue. Par conséquent, j'ai du mal à imaginer un meilleur allié de l'ONU en matière de pérennisation de la paix que les parlements.

Toutefois, alors que l'ONU se réorganise pour mieux prévenir les conflits dans le monde, les parlements et les parlementaires sont souvent absents de grands débats et rapports de l'ONU. Cette réunion de haut niveau est une exception notable, et l'Union interparlementaire (UIP) tient à vous remercier, Monsieur le Président, de votre aimable invitation. On a souvent l'impression que ces débats sont davantage axés sur les partenariats avec la société civile ou le secteur privé, alors que les parlements représentent l'institution centrale par l'intermédiaire de laquelle la volonté du peuple est, ou devrait être, exprimée. Les parlements ont un rôle clef à jouer dans la pérennisation de la paix, qu'il s'agisse d'aider à prévenir les conflits ou de contribuer à la réconciliation dans les situations d'après-conflit.

L'Union interparlementaire a été créée pour promouvoir le dialogue et le règlement pacifique des conflits. Au sein de l'UIP, la question de la pérennisation de la paix relève du mandat de sa commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, qui a élaboré une résolution intitulée « La pérennisation de la paix pour parvenir au développement durable ». La résolution, qui a été négociée par deux corapporteurs, la sénatrice mexicaine Rojas Hernández et moi-même, qui suis un parlementaire suisse, a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée de l'UIP en mars dernier. C'est une bonne illustration de ce que les parlements peuvent faire pour contribuer à la réalisation du programme de pérennisation de la paix et des objectifs de développement durable.

La résolution souligne l'importance de l'appropriation nationale et la nécessité de l'inclusion dans les domaines de la consolidation de la paix et du développement. Elle appelle donc à plus de partenariats et à un engagement véritable des parlements en matière de mise en œuvre, dans la mesure où ils garantissent des processus décisionnels inclusifs, parrainent des dialogues dynamiques au sein des communautés et travaillent avec la société civile pour superviser les processus politiques. Parallèlement, la résolution invite

les parlements à utiliser leurs fonctions législatives, de contrôle, budgétaires, représentatives et électorales pour faciliter l'adoption d'un cadre législatif favorable, notamment les lois de finances principales, et pour contrôler et garantir l'efficacité de la mise en œuvre du cadre de pérennisation de la paix et des objectifs de développement durable.

L'UIP appuie également, à titre individuel, la consolidation de la paix, tout en aidant les parlements à devenir des institutions plus démocratiques et plus solides. L'UIP a aussi recours à la diplomatie parlementaire. À cette fin, elle propose ses bons offices et offre aux parlementaires un espace neutre de dialogue et d'échange d'expériences où débattre des conflits au sein des pays et entre eux. En outre, l'UIP aide les parlements à faire face à diverses menaces à la sécurité et à prendre des mesures de lutte contre le terrorisme ainsi qu'en matière de désarmement. Elle mène pour cela des actions de sensibilisation, encourage les échanges de vues entre parlementaires et fournit une assistance technique pour renforcer les différentes capacités des parlements.

Selon moi, l'inclusion est au cœur de la pérennisation de la paix. Or qui est mieux placé que les parlements pour garantir l'inclusion, étant donné qu'ils sont le lieu où les différents besoins de la société sont, ou du moins devraient être, pris en compte?

En conclusion, nous pensons que les parlements ont beaucoup à offrir en matière de pérennisation de la paix. Je demande donc à tous les acteurs concernés par la pérennisation de la paix – aux niveaux national, régional et mondial – de ne pas oublier les parlements. En retour, je leur promets que nous, parlementaires, n'oublierons pas non plus tous les autres acteurs. Ensemble, nous pouvons aller de l'avant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Université pour la paix.

M. Rojas-Aravena (Université pour la paix) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette réunion.

La dynamique des conflits conjugue des menaces à la fois nouvelles et anciennes. Les conflits coûtent de plus en plus cher, alors que, parallèlement, les ressources allouées à la viabilité de la paix sont de moins en moins nombreuses. Les conflits et les crises complexes exigent une meilleure analyse, l'élaboration de visions communes et des mesures d'anticipation, qui offrent de meilleures

possibilités de prévention, ainsi que l'a souligné le Secrétaire général António Guterres, de même que les rapports sur la consolidation et la pérennisation de la paix. Dans le contexte actuel d'interdépendance mondiale, il est indispensable d'envisager et de mettre en place des plates-formes opérationnelles afin que le lien entre la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme, qui sont des éléments qui se renforcent mutuellement, puisse se traduire en actions spécifiques qui contribuent à désamorcer les tensions internes, régionales et internationales.

L'éducation constitue, avec le multilatéralisme, l'outil fondamental pour lutter contre ces tensions. Dans une société divisée et plongée dans un conflit, un programme d'éducation pour la paix est essentiel. Cela veut dire qu'il faut enseigner la non-violence, l'inclusion, la cohésion sociale, l'état de droit, la légalité et l'éthique. Bref, il faut éduquer la population à la paix durable et à la prévention. Il est indispensable d'offrir une éducation qui promeut les compétences, les valeurs et les comportements qui contribuent à la paix, à la justice, au développement durable, à la démocratie, aux droits de l'homme, à la solidarité et à la protection de la planète.

En l'absence d'une nouvelle génération pour qui la paix est une valeur à chérir, les sociétés sont condamnées à reproduire les conflits et les violences du passé. Sans la paix, la jouissance des droits est impossible. Sans la paix, les droits de l'homme sont littéralement bafoués. Il n'y a pas de développement sans paix. Et sans développement, il n'y a pas de croissance ni de prospérité, ce qui crée plus de pauvreté, plus d'inégalités et plus de tensions. En fin de compte, la violence et les conflits exacerbent et aggravent les crises. La construction d'une paix durable est essentielle. Le multilatéralisme, c'est le dialogue pour la paix.

La pérennisation de la paix passe par la prévention. Elle exige le développement d'une nouvelle manière de diriger et la mise en place de politiques éducatives globales sur les différentes tendances qui caractérisent les conflits et les crises complexes. La prévention doit s'attaquer à la fois aux causes profondes des conflits et de la violence et à leurs conséquences.

À l'Université des Nations Unies pour la paix, nos prévisions sont que les crises intranationales complexes vont aller en s'aggravant et devenir le principal facteur de conflit à l'avenir, compte tenu de leurs liens avec des problèmes mondiaux tels que les changements climatiques. Nous devons proposer une éducation vaste

et efficace en matière de prévention afin d'atteindre les objectifs fixés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

L'Université pour la paix place les piliers des Nations Unies au cœur de ses activités. Dans ce contexte, elle insiste sur l'importance des femmes et des jeunes dans la prévention des conflits, la réconciliation et les situations d'après-conflit. L'Université pour la paix développe des programmes d'éducation à la prévention. Elle réaffirme son attachement à ces tâches dans les cours de maîtrise, de doctorat et autres cours de formation qu'elle propose, ainsi que dans ses publications. L'Université pour la paix éduque et forme des responsables à la prévention, à la médiation, au règlement des conflits et à la transition dans les situations d'après-conflit afin de garantir un avenir placé sous le signe de la paix durable. Si nous voulons la paix, travaillons pour la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Organisation internationale de droit du développement.

M. Civili (Organisation internationale de droit du développement) (*parle en anglais*) : En tant que seule organisation intergouvernementale au monde qui se consacre exclusivement à la promotion de l'état de droit et de l'accès à la justice, l'Organisation internationale de droit du développement se félicite de l'occasion qui lui est offerte de contribuer à la présente réunion de haut niveau.

L'accès à la justice et l'état de droit sont au cœur d'un développement durable pour tous. Ils sont également essentiels à la consolidation et à la pérennisation de la paix. Nombre de causes profondes et de facteurs de conflit – comme la discrimination et l'exclusion, la répartition inégale des biens publics et des ressources naturelles, les violations des droits de l'homme, la corruption et l'absence de responsabilité – découlent de l'absence d'état de droit ou sont exacerbés par elle.

Pour que la paix s'enracine, il faut que la population ait confiance dans ses institutions judiciaires. En promouvant l'égalité et l'accès à la justice, en protégeant les personnes vulnérables, en assurant un accès équitable aux ressources et aux services, en fournissant les moyens d'un règlement juste et transparent des différends, en encourageant la collaboration pacifique et en sanctionnant la violence, l'état de droit contribue à renforcer la stabilité, la résilience et la confiance du public dans les processus constitutionnels, ainsi que

dans les lois et les institutions. L'état de droit favorise un environnement propice au commerce, à l'investissement et à la croissance économique génératrice d'emplois qui, surtout lorsqu'ils sont destinés aux jeunes chômeurs, peuvent réduire le risque de troubles sociaux et de violence.

La valeur de l'état de droit pour la consolidation et la pérennisation de la paix est évidente. Mais la mise en œuvre est parsemée de nombreuses embûches. C'est pourquoi la présente réunion de haut niveau et les propositions du Secrétaire général sont d'autant plus vitales.

L'Organisation internationale de droit du développement travaille dans des pays fragiles et touchés par des conflits dans toutes les régions du monde. Sur la base de cette expérience, j'aimerais faire quatre grandes observations.

Premièrement, des réformes significatives et durables du secteur de la justice ne sont possibles que lorsqu'elles sont dirigées et prises en charge au niveau national, qu'elles sont adaptées au contexte spécifique et que l'approche adoptée est inclusive. Notre travail, et celui d'autres organisations, montre que l'engagement communautaire et la participation des groupes marginalisés, comme les femmes, les jeunes et les minorités historiquement exclues, aide beaucoup à établir une confiance mutuelle.

Deuxièmement, comme d'autres aspects de la consolidation et de la pérennisation de la paix, les initiatives en faveur de l'état de droit s'avèrent bénéfiques lorsqu'elles sont à la fois descendantes et ascendantes, c'est-à-dire qu'elles doivent soutenir d'une part le développement des capacités dans l'optique des réformes institutionnelles et juridiques, et d'autre part l'autonomisation juridique de ceux qui réclament justice. La démarginalisation par le droit non seulement améliore l'accès à la justice, mais contribue également à instaurer la confiance dans les situations fragiles et les situations de conflit.

Troisièmement, les réformes du secteur de la justice exigent des investissements plus importants et plus soutenus. Non seulement les cycles de financement courts et les délais irréalistes ne permettent pas d'atteindre les objectifs, mais ils risquent de créer un impact négatif aberrant en aliénant les parties prenantes lorsque ces cycles ne réalisent pas leurs promesses. L'Organisation internationale de droit du développement se félicite de l'accent mis par le Secrétaire général

sur l'importance d'efforts soutenus et de ressources adéquates pour la consolidation de la paix.

Enfin, comme l'indique le rapport du Secrétaire général (A/72/707), la restructuration de l'ensemble des efforts en matière de paix et de développement exige la participation active d'un large éventail d'acteurs internationaux, régionaux et nationaux. L'Organisation internationale de droit du développement s'est associée avec succès aux missions politiques et aux programmes de développement des Nations Unies dans certains des pays les plus fragiles et les plus touchés par les conflits. Nous attendons avec intérêt d'approfondir et d'élargir notre collaboration avec le système des Nations Unies et les États Membres afin de consolider et de pérenniser la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans cette réunion de haut niveau.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/72/L.49, intitulé « Suite à donner au rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/72/L.49?

Le projet de résolution A/72/L.49 est adopté (résolution 72/276).

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer mes sincères remerciements à S. E. M. Masud Bin Momen, Représentant permanent du Bangladesh, et à S. E. M^{me} Audra Plepytė, Représentante permanente de la Lituanie, qui ont mené avec compétence et patience les discussions et les négociations complexes lors des consultations informelles sur la résolution 72/276. Je suis sûr que les membres de l'Assemblée se joignent à moi pour leur exprimer notre sincère gratitude.

Je voudrais commencer mes remarques de conclusion par un message simple : je remercie sincèrement les membres. Que les délégations soient venues de l'étranger ou qu'elles aient déjà été à New York, qu'elles aient participé directement ou qu'elles aient travaillé en coulisses, elles ont toutes manifesté leur engagement en faveur du maintien de la paix, et grâce à elles, cette réunion de haut niveau a été un succès.

Premièrement, nous avons accru la visibilité et la sensibilisation. Comme je l'ai dit mardi (voir A/72/PV.83), cette réunion a attiré le plus grand nombre de participants à l'ONU cette année.

Deuxièmement, nous avons donné suite à nos promesses. Nous avons veillé à ce que les résolutions de 2016 sur la pérennisation de la paix (résolution 70/262 et résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité) ne soient pas des mesures ponctuelles, mais le début d'une nouvelle approche de la paix. La résolution que nous venons d'adopter et le résumé fait par mon président feront avancer ce processus.

Troisièmement, nous avons une meilleure compréhension de la question, plus de leçons apprises et plus d'idées pour l'avenir. Je voudrais y revenir plus en détail.

Tout d'abord, s'agissant de notre compréhension de la paix, nous avons beaucoup parlé ces deux derniers jours de la façon dont nous voyons et comprenons la paix. Nous avons dit que la paix est plus qu'un cessez-le-feu, plus qu'un accord de paix, plus que l'absence de guerre. Cela signifie que des opérations ou des activités ponctuelles ne suffisent pas pour y parvenir. Au lieu de cela, nous devons nous attaquer aux racines des conflits. Nous devons regarder vers l'horizon pour détecter les signes avant-coureurs. Nous devons bâtir une culture de la paix et une culture de la prévention.

La pérennisation de la paix n'est pas une tâche facile. Je crois que c'est ce qu'a souligné le Président de la Colombie lorsqu'il a dit qu'il était plus difficile de consolider la paix que de faire taire les armes (voir A/72/PV.83). Cependant, ce n'est pas une tâche à laquelle nous nous dérobons. Au contraire, nous prenons les devants pour l'assumer.

Une deuxième réalisation est venue des leçons que nous avons apprises, et je mentionnerai quatre domaines en particulier.

Premièrement, en ce qui concerne la prévention, nos discussions ont montré que la prévention n'est pas un concept abstrait. Cela s'est produit, cela se produit et cela peut se reproduire. De nombreux participants ont partagé leurs expériences en matière de médiation et de diplomatie. Par exemple, nous avons entendu parler de la façon dont la médiation a aidé le Monténégro à rester stable et pacifique durant une période d'instabilité régionale. Nous avons également parlé de la prévention à plus long terme, qui met l'accent sur le développement durable, la croissance économique, le renforcement des institutions et le respect des droits de l'homme. Il est clair que nous commençons à voir ces domaines sous l'angle de la prévention. C'est pourquoi la réduction

de la pauvreté au Pérou a été présentée comme une contribution à la pérennisation de la paix.

Deuxièmement, en ce qui concerne la cohérence, nous avons appris qu'une approche plus cohérente est déjà évidente, tant au niveau national qu'international – par exemple, en Gambie, où la pérennisation de la paix est au cœur du plan national de développement du pays; ou au Malawi, où les acteurs politiques et de développement des Nations Unies se sont réunis pour soutenir l'architecture nationale de paix; ou à New York, où la Commission de consolidation de la paix établit des ponts entre les trois piliers des Nations Unies.

Troisièmement, en ce qui concerne l'appropriation nationale, nous étions tous sur la même longueur d'onde. Nous avons convenu que la pérennisation de la paix n'a aucune chance de se concrétiser si elle n'est pas menée par des acteurs nationaux. Les leçons tirées des Philippines nous ont montré la nécessité de compléter, plutôt que de remplacer, les cultures, les sensibilités et les politiques nationales. Et il nous a été rappelé que l'appropriation nationale a fait de la pérennisation de la paix une réalité en Côte d'Ivoire.

Enfin, le message d'« inclusion, inclusion, inclusion » ne pouvait pas être plus clair. Lorsque nous élargissons l'espace – lorsque nous tirons plus de chaises autour de la table – nous voyons les résultats. Un exemple mentionné a trait aux femmes au Libéria. Lorsque les femmes ont eu une plateforme et une voix, elles les ont utilisées pour empêcher le pays de retomber dans la guerre. Les jeunes des Balkans ont également été cités en exemple. Même des années après le conflit, ils continuent d'œuvrer pour la réconciliation. Nous avons également entendu parler de chefs religieux en Afghanistan qui ont utilisé leur influence pour plaider en faveur de la paix. Et nous avons appris que la société civile sri-lankaise avait contribué à la conception du processus de réconciliation nationale.

La pérennisation de la paix ne peut se limiter à cette salle. Nous devons ouvrir nos portes plus largement, et cela inclut le secteur privé. Comme nous l'avons entendu dans un message vidéo de Sir Richard Branson, les entreprises doivent jouer un plus grand rôle pour rendre notre planète plus pacifique.

Une troisième grande réalisation issue de cette réunion a été le résultat des idées que nous avons émises pour l'avenir. Nous avons ouvert notre boîte à outils et nous en avons sorti de nombreux outils, que nous pouvons utiliser plus fréquemment et avec

une plus grande efficacité à l'avenir, par exemple en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, programme que le Secrétaire général a qualifié de modèle commun pour des groupes de sociétés plus pacifiques, stables et résilientes. Cependant, nous devons faire plus pour prendre la pleine mesure de son potentiel préventif.

Les opérations de paix sont un autre exemple. À cet égard, je réitère l'appel lancé au nom du Mouvement des pays non alignés à examiner de près la manière dont ces opérations peuvent contribuer plus efficacement à la pérennisation de la paix ou à l'ouverture, car cela peut constituer à la fois un objectif et un moyen. Nous pouvons appliquer les recommandations de la récente étude sur les jeunes, la paix et la sécurité. Nous pouvons accorder une plus grande attention aux aspects sexospécifiques des autres moyens de pérennisation de la paix, notamment l'analyse des conflits. Les organisations régionales doivent avoir leurs propres outils. L'ONU doit apprendre d'elles et leur fournir un appui.

Enfin, lorsque nous parlons des outils pour l'avenir, nous ne pouvons ignorer la question du financement. De nombreux orateurs ont appelé notre attention sur les propositions formulées dans le rapport du Secrétaire général (A/72/707). Ils nous ont engagés à les examiner sérieusement. D'autres ont exprimé avec force leur appui au Fonds pour la consolidation de la paix. Nos délibérations interactives ont également donné naissance à des idées exaltantes sur le financement de la pérennisation de la paix. Ce n'est qu'une fraction des moyens dont nous disposons. J'espère en donner une idée plus précise dans mon résumé.

Cette réunion de haut niveau a été couronnée de succès, mais nous ne pouvons parler uniquement de réussite. Les réalités de la paix, pour un grand nombre de personnes, sont trop horribles et les signes annonciateurs d'une aggravation sont très clairs. La situation est marquée par des problèmes et des préoccupations. Il revient à chacun d'entre nous d'agir en conséquence, pas seulement ceux qui vivent dans des zones de conflit, qui veulent préserver des intérêts économiques ou sociaux ou qui ont le temps ou les fonds nécessaires, mais chacun d'entre nous.

Notre responsabilité commune est claire. De fait, elle constitue la base de la Charte des Nations Unies. Pour reprendre les paroles du Président de l'Irlande, nous avons une immense responsabilité politique et morale non seulement à l'égard des citoyens de nos pays,

mais également à l'égard des peuples d'autres nations. Nous nous sommes tous engagés. C'est pourquoi la pérennisation de la paix repose sur nos épaules à tous, pourquoi nous avons tous intérêt à la réaliser et pourquoi nous risquons tous d'être perdants si nous décidons de nous engager seuls dans une voie plus dangereuse. Nous devons honorer notre responsabilité politique et morale. Nous devons tenir les promesses que nous avons faites en 2016. Nous devons sortir la pérennisation de la paix de cette salle et la concrétiser pour les populations sur le terrain.

J'informe les États Membres que je distribuerai, en temps opportun, un résumé du déroulement de la réunion plénière et des dialogues interactifs tenus durant la réunion de haut niveau.

Plusieurs délégations ont demandé à prendre la parole pour exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux orateurs que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Sahraei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer mon droit de réponse suite aux allégations infondées lancées contre mon pays par le représentant de l'Arabie saoudite (voir A/72/PV.86) et le représentant du Yémen (voir A/72/PV.85).

Je tiens à souligner que l'agression et l'intervention militaires de l'Arabie saoudite au Yémen sont la raison principale de l'escalade de la crise et de la tragédie humanitaire dans ce pays. Dans une telle situation, la thèse selon laquelle l'Iran s'ingère dans les affaires intérieures du Yémen est un scénario naïf et trompeur qui vise à détourner l'attention de la communauté internationale des crimes de guerre commis par la coalition dirigée par l'Arabie saoudite contre le peuple yéménite innocent.

Nous estimons que la crise au Yémen ne saurait être réglée par des moyens militaires. Elle ne peut être réglée que sur la base d'un cessez-le-feu et de l'inclusion. Comme vous, Monsieur le Président, l'avez souligné à juste titre dans votre déclaration de clôture, l'inclusion, c'est-à-dire la participation de toutes les parties et de tous les groupes yéménites, est une condition essentielle au règlement pacifique du conflit au Yémen. La politique fondamentale de l'Iran est basée sur le règlement pacifique des conflits et l'instauration de la stabilité

et de la sécurité dans la région. Conformément à cette politique, dans la déclaration qu'il a prononcée dans cette salle le premier jour de la réunion de haut niveau, le Ministre iranien des affaires étrangères a exhorté les pays du golfe Persique à s'associer à une initiative visant à ouvrir un dialogue en vue de promouvoir la coopération régionale (voir A/72/PV.83). À cet égard, ma délégation réitère une fois de plus l'importance de cette initiative pour la promotion de la stabilité à long terme au Yémen et dans d'autres endroits de la région.

En ce qui concerne le nom exact du plan d'eau entre l'Iran et la péninsule arabique, je rappelle au représentant de l'Arabie saoudite que l'expression traditionnelle « golfe Persique » est l'appellation correcte de ce plan d'eau depuis environ 500 av. J.-C, et qu'elle le restera à jamais. C'est un terme géographique générique reconnu par la communauté internationale, notamment l'ONU, et qui ne doit pas être modifié en fonction des projets politiques ou des souhaits quotidiens d'un chef d'État ou d'un autre.

M^{me} Koçyiğit Grba (Turquie) (*parle en anglais*) : Le Ministre des affaires étrangères de la Turquie a déjà fait une déclaration sur la consolidation et la pérennisation de la paix durant la première partie de la réunion de haut niveau (voir A/72/PV.83). J'ai demandé la parole au titre de l'exercice du droit de réponse.

Je rejette l'intervention du représentant du régime syrien dans sa totalité. Comme d'habitude, elle se résume à des faits déformés et à des allégations infondées contre mon pays. Le régime, qui a perdu sa légitimité depuis longtemps, massacre sans merci son propre peuple en recourant à la force et à la violence sous toutes leurs formes imaginables. Ces actes représentent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Nous sommes consternés que ce régime, dont les mains sont couvertes du sang d'innocents, ose prendre la parole dans le contexte d'une réunion sur la consolidation et la pérennisation de la paix. À terme, les responsables de la destruction de la Syrie et de la souffrance du peuple syrien auront à répondre de leurs crimes. En attendant, la Turquie continuera de défendre les aspirations démocratiques du peuple syrien.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Notre délégation souhaite exercer son droit de réponse après l'intervention de la représentante du régime turc.

Le régime turc exploite toutes les capacités de la Turquie, en coopération avec d'autres États et régimes à

l'intérieur et à l'extérieur de notre région, pour soutenir des organisations terroristes, en particulier Daech, le Front el-Nosra et d'autres organisations terroristes qui leur sont affiliées. De fait, le régime turc a ouvert les frontières de la Turquie aux terroristes et a créé pour eux des centres d'entraînement sur le territoire turc, les formant notamment à l'utilisation d'armes chimiques toxiques. Le régime turc a également facilité l'entrée de toutes sortes d'armes, notamment des matières chimiques toxiques, sur le territoire syrien afin que ces groupes terroristes puissent les utiliser contre les civils en Syrie.

Le régime turc continue de soutenir, de financer et d'armer les terroristes sur le territoire syrien. Je souhaite mentionner un livre intitulé *ISIS Defectors : Inside Stories of the Terrorist Caliphate* (Les transfuges de Daech : à l'intérieur du califat terroriste), écrit par Ahmet Yayla, qui a dirigé la division de lutte antiterroriste à Sanliurfa, en Turquie, entre 2010 et 2013. Dans son livre, il écrit :

« En ma qualité de Chef de la Division antiterroriste, j'ai personnellement constaté, en 2013, que les hôpitaux turcs, dans le sud-est du pays, traitaient gratuitement les membres de l'organisation terroriste Daech qui avaient été blessés. J'ai également vu que ces terroristes étaient, pour la plupart, protégés par la police turque. Dans le cadre de mon travail en tant que chef de la sécurité, j'ai reçu pour instruction de fournir des services de sécurité aux combattants blessés. En août 2014, l'homme qui servait de bras droit à Abu Bakr Al-Baghdadi et six autres membres de son groupe ont été blessés lors d'une frappe aérienne. Ils ont reçu des soins dans un hôpital privé de Sanliurfa, dans le sud de la Turquie. Les médecins de cet hôpital m'ont dit que le Gouvernement turc avait couvert tous leurs frais. »

Je viens de citer un écrivain turc qui, dans son livre, évoque les actes terroristes perpétrés par le régime turc, qui viole toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur la lutte antiterroriste en fournissant un appui aux terroristes sur le territoire turc. La ville de Gaziantep, qui est à présent surnommée la Tora Bora turque, est devenue un refuge pour les groupes terroristes, où ils sont formés et entraînés à l'utilisation de produits chimiques toxiques, lesquels, avec l'aide du régime turc, sont transférés en Syrie où ils sont utilisés contre les civils dans mon pays.

M^{me} Koçyiğit Grba (Turquie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner une nouvelle fois la parole. Je n'abuserai pas de votre temps précieux, et je n'honorerai pas le représentant du régime syrien en reprenant les détails de son intervention. Nous rejetons cette intervention dans son intégralité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare close la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la consolidation et la pérennisation de la paix.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 65 de l'ordre du jour.

Point 99 de l'ordre du jour (*suite*)

Désarmement général et complet

cc) Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013

Projet de décision (A/72/L.50)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/72/L.50, intitulé « Conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de décision A/72/L.50?

Le projet de décision A/72/L.50 est adopté (décision 72/556).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 99 cc) de l'ordre du jour.

Point 114 de l'ordre du jour (*suite*)

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections

a) Élection de 20 membres du Comité du programme et de la coordination

Note du Secrétaire général (A/72/612/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la décision 42/450 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1987, les membres du Comité du programme et de la coordination sont désignés par le Conseil économique et social et élus par l'Assemblée générale.

Les membres se souviendront qu'à sa 71^e séance plénière, tenue le 11 décembre 2017, l'Assemblée

générale a élu 17 membres du Comité pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2018 et venant à expiration le 31 décembre 2020.

Les membres se souviendront également que, par sa décision 2018/201 B du 5 décembre 2017, le Conseil économique et social a reporté à une date ultérieure la présentation de la candidature d'un membre du Groupe des États d'Afrique, d'un membre du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et d'un membre du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États à un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2018 et venant à expiration le 31 décembre 2020.

À cet égard, l'Assemblée est saisie d'une note du Secrétaire général publiée sous la cote A/72/612/Add.1. Comme il est indiqué dans ce document, par sa décision 2018/201 E du 16 avril 2018, le Conseil économique et social a proposé à l'Assemblée générale d'élire l'Italie et le Tchad aux sièges vacants du Comité du programme et de la coordination, pour un mandat commençant à la date de l'élection et prenant fin le 31 décembre 2020.

Conformément à l'article 92 du Règlement intérieur, toutes les élections ont lieu au scrutin secret et il n'est pas fait de présentation de candidatures. Toutefois, je rappelle qu'en vertu du paragraphe 16 de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la pratique consistant à ne pas avoir recours au scrutin secret pour les élections aux organes subsidiaires lorsque le nombre de candidats correspond au nombre de sièges à pourvoir doit devenir la pratique normale à moins qu'une délégation ne demande expressément qu'une élection donnée fasse l'objet d'un vote.

En l'absence d'une telle demande, puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de procéder à l'élection sans avoir recours au scrutin secret?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Le nombre d'États désignés pour le Groupe des États d'Afrique et le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États est égal au nombre des sièges à pourvoir dans chacun de ces groupes.

Puis-je par conséquent considérer que l'Assemblée générale souhaite déclarer l'Italie et le Tchad élus membres du Comité du programme et de la coordination pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et arrivant à expiration le 31 décembre 2020?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je félicite l'Italie et le Tchad d'avoir été élus membres du Comité du programme et de la coordination.

L'Assemblée générale est informée que le Conseil économique et social, par sa décision 2018/201 E, a de nouveau reporté la présentation à l'Assemblée générale du nom d'un membre parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat commençant

à la date de l'élection par l'Assemblée générale et prenant fin le 31 décembre 2018, et d'un membre parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat commençant à la date de l'élection par l'Assemblée générale et prenant fin le 31 décembre 2020.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 114 a) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 50.